

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-175 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 2 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 25 septembre 2025 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2025-148*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-161*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2025-170*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Daniel MARTIN (à Daniel FABRE), Christian LIMOUSIN (à Pascal COLLIGNON), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-Claude REGACHE (à Béatrice DALMAZ), Daniel BEGUET (à Serge MERLE).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI.

Objet : Communication sur les comptes certifiés 2024 des associations ayant perçu une subvention annuelle supérieure à 75 000 €

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organismes non dotés d'un comptable public et pour lesquels les intercommunalités notamment ont versé une subvention supérieure à 75 000 € doivent communiquer leurs comptes annuels certifiés.

Ces documents doivent alors être joints au compte administratif voté annuellement.

Pour la CCPA, cette disposition concerne quatre associations en 2024, qui viennent de transmettre leurs comptes annuels certifiés à la CCPA :

1. L'Association Initiative Plaine de l'Ain côtière (IPAC),
2. La Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain,
3. ALFA3A,
4. L'association Art et Musique Centre culturel de rencontre d'Ambronay (CCR Ambronay).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la communication des comptes certifiés 2024 des associations suivantes :

- . L'Association Initiative Plaine de l'Ain côtière (IPAC),

- La Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain,
- ALFA3A,
- L'association Art et Musique Centre culturel de rencontre d'Ambronay (CCR Ambronay).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 octobre 2025
Publiée le 10 OCT. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER



ASSO INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE

270 Allée des lilas
01150 SAINT VULBAS

Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

NAF : 9499Z
SIRET : 51145819200024



Etablis avec le concours du Cabinet :

ANDRE VINCENT EXPERTS

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de LYON

SARL au capital de 252 450 € - Siret : 419 258 785 00015

ZAC du Champ PERIER - 43, Porte du GRAND LYON - 01700 NEYRON

Siège Social : 72, Montée NEUVE - 01700 NEYRON

Tél. 04 72 88 04 67 // <https://andrevincent-gestion.com> // andre.vincent@av-experts.com // Fax. 04 78 55 65 22

Sommaire

Sommaire	1
----------	---

COMPTES ANNUELS

Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6

DETAIL DES COMPTES ANNUELS

Bilan Actif détaillé	7
Bilan Passif détaillé	9
Compte de résultat détaillé	11

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables I	14
Règles et méthodes comptables II	15
Règles et méthodes comptables III	16
Règles et méthodes comptables IV	17
Règles et méthodes comptables V	18
Règles et méthodes comptables VI	19
Etat des immobilisations	20
Etat des amortissements	21
Etat des provisions et dépréciations	22
Etat des créances	23
Produits à recevoir	24
Etat des dettes	25
Charges à payer	26
Produits et charges constatés d'avance	27
Tableau de suivi des fonds associatifs	28

ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTES ANNUELS

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE** relatifs à la période du **01/01/2024** au **31/12/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Les comptes annuels joints à la présente attestation de l'expert-comptable se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en Euros
Total du bilan	1 981 065
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable	10 049

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à NEYRON

Le 17/03/2025

ANDRE VINCENT EXPERTS
Votre Expert Comptable
André VINCENT

Signé par Andre Vincent
 Le 07/05/2025

ID: tx_wEWImBbQV1I6


ANDRÉ VINCENT
 EXPERT COMPTABLE

Bilan Actif

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres	6 771	4 752	2 020	1 230
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	10 720		10 720	720
Prêts	978 368	52 966	925 402	1 138 839
Autres				
TOTAL I	995 860	57 718	938 142	1 140 790
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
CRÉANCES (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	138 610		138 610	133 748
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	390 000		390 000	
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	514 313		514 313	659 033
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (2)				
TOTAL III	1 042 923		1 042 923	792 781
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV				
Primes de remboursement des emprunts V				
Ecarts de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 038 783	57 718	1 981 065	1 933 570
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
- Legs nets à réaliser :			- Acceptés par les organes statutairement compétents	
			- Autorisés par l'organisme de tutelle	
- Dons en nature restant à vendre				
Engagements reçus :			- Avals, cautions et garanties reçus	
			- Créances escomptées non échues	
			- Pour utilisation en crédit-bail mobilier	
			- Pour utilisation en crédit-bail immobilier	
			- Autres	

Bilan Passif

	Du 01/01/2024	
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 015 944	990 667
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	156 090	151 133
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	10 049	-39 031
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise :	770 340	805 061
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL I	1 952 423	1 907 831
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour :	6 758	3 970
- Risques		
- Charges		
Fonds dédiés sur :		
- Subventions de fonctionnement		
- Autres ressources		
TOTAL III	6 758	3 970
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
- Au près des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	5 797	7 488
Dettes :	16 087	14 132
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		150
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	21 884	21 770
Ecart de conversion passif	V	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 981 065	1 933 570
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
- Avals, cautions et garanties données		
- Effets circulants sous l'endos de l'organisme		
Engagements donnés :		
- Redevances crédit-bail mobilier restant à courir		
- Redevances crédit-bail immobilier restant à courir		
- Autres engagements donnés		

Compte de résultat

	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue : - Biens - Services				
Chiffre d'affaires Net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation			183 595	156 492
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			9 826	455
Cotisations			16 620	15 120
Autres produits (hors cotisations)			1 347	1 242
TOTAL I			211 388	173 309
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			33 361	34 095
Impôts, taxes et versements assimilés			1 056	542
Salaires et traitements			108 492	100 828
Charges sociales			35 667	32 782
- Amortissements sur immobilisations			1 197	1 131
- Dépréciations des immobilisations				
- Dépréciations de l'actif circulant				
- Provisions			2 788	827
Autres charges				6
TOTAL II			182 563	170 211
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			28 825	3 099
Excédent ou déficit transféré		III		
Déficit ou excédent transféré		IV		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			10 047	2 720
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			10 047	2 720
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et dépréciations			19 119	10 220
Intérêts et charges assimilées			9 704	34 629
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			28 823	44 849
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-18 776	-42 129
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			10 049	-39 031

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Impôts sur les bénéfices IX		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs X		
Engagements à réaliser sur ressources affectées XI		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	221 435	176 029
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	211 386	215 060
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)	10 049	-39 031

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Bénévolat	23 776	26 460
Prestations en nature		
Dons en nature	1 322	1 237
TOTAL	25 098	27 697

CHARGES	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 322	1 237
Personnel bénévole	23 776	26 460
TOTAL	25 098	27 697

ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DETAIL DES COMPTES ANNUELS

Bilan Actif détaillé

ACTIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2024	31/12/2023		
Actif Immobilisé				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres	2 019.77	1 230.29	789.48	64.23
218300 MAT.BUREAU ET INFORMAT.	5 380.01	8 418.66	-3 038.65	-36.10
218400 MOBILIER	1 391.44	1 391.44		
281830 AMORT.MAT BUR ET INFORMAT	-3 360.24	-7 188.37	3 828.13	53.26
281840 AMORT. DU MOBILIER	-1 391.44	-1 391.44		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	10 720.00	720.00	10 000.00	+1 000.00
271000 TITRES IMMOBILIS PROPRIET	10 720.00	720.00	10 000.00	+1 000.00
Prêts	925 401.98	1 138 839.26	-213 437.28	-18.74
274000 PRETS D'HONNEUR	978 368.13	1 172 686.26	-194 318.13	-16.57
297400 PROV.DEPR. DES PRETS	-52 966.15	-33 847.00	-19 119.15	-56.49
Autres				
TOTAL (I)	938 141.75	1 140 789.55	-202 647.80	-17.76
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et de services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances</i>				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	138 609.77	133 748.12	4 861.65	3.64
468700 DIVERS PROD. A RECEVOIR	138 609.77	133 748.12	4 861.65	3.64
Valeurs mobilières de placement	390 000.00		390 000.00	-

ACTIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2024	31/12/2023		
508000 CAT CE	350 000.00		350 000.00	-
508001 CAT CA	40 000.00		40 000.00	-
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	514 313.37	659 032.70	-144 719.33	-21.96
512001 CAISSE EPARGNE	265 883.18	162 282.30	103 600.88	63.84
512002 CREDIT AGRICOLE	4 993.65	99 107.12	-94 113.47	-94.96
512004 CREDIT MUTUEL 9901	47 811.76	11 529.43	36 282.33	314.71
512005 CREDIT MUTUEL 9903	85 660.61	95 660.61	-10 000.00	-10.45
512006 BANQUE POPULAIRE LOIRE	17 213.11	17 286.91	-73.80	-0.43
512007 CAISSE EPARGNE EXCEDENT PROFESSIONN	78 708.24	268 112.23	-189 403.99	-70.64
512009 BQUE POPULAIRE OPTIPLUS	5 079.82	5 054.10	25.72	0.51
518700 INTERETS COUR. A RECEVOIR	8 963.00		8 963.00	-
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	1 042 923.14	792 780.82	250 142.32	31.55
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	1 981 064.89	1 933 570.37	47 494.52	2.46

Bilan Passif détaillé

PASSIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2024	31/12/2023		
Fonds Propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 015 943.99	990 666.99	25 277.00	2.55
102400 FDS ASSOC SANS DT REP	1 015 943.99	990 666.99	25 277.00	2.55
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	156 090.46	151 133.46	4 957.00	3.28
110000 REPORT A NOUVEAU CREDIT.	156 090.46	151 133.46	4 957.00	3.28
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	10 048.82	-39 030.52	49 079.34	-125.75
Autres fonds Associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
- Apports	770 339.60	805 060.60	-34 721.00	-4.31
103400 FDS ASSOC AVEC DT REP	673 498.00	704 188.00	-30 690.00	-4.36
103401 FDS ASS. INOVIZI AVEC DT R	71 341.60	75 372.60	-4 031.00	-5.35
103402 FDS ASS. CROISS. AVEC DT RE	25 500.00	25 500.00		
- Legs et donations				
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires				
TOTAL (I)	1 952 422.87	1 907 830.53	44 592.34	2.34
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions et fonds dédiés				
Provisions pour risques	6 757.98	3 969.54	2 788.44	70.23
151800 PROVISIONS POUR RISQUES	6 757.98	3 969.54	2 788.44	70.23
Provisions pour charges				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources				
TOTAL (III)	6 757.98	3 969.54	2 788.44	70.25
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 797.29	7 488.38	-1 691.09	-22.58
408100 FOURNISS. FACT NON PARVEN.	5 797.29	7 488.38	-1 691.09	-22.58
Dettes fiscales et sociales	16 086.75	14 131.92	1 954.83	13.83
428200 DETTES PROV. CONG A PAYER	8 253.00	6 649.00	1 604.00	24.12
431000 SECURITE SOCIALE	3 389.35	3 372.82	16.53	0.47
437001 AUTR. ORG. SOC. CAISSE CADRE	1 325.72	1 307.88	17.84	1.38
438200 CHARG. SOC. / CONGES A PAYER	2 983.00	2 457.00	526.00	21.41
442100 ETAT PRELEVEMENTS A LA SOURCE	135.68	345.22	-209.54	-60.58

PASSIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2024	31/12/2023		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		150.00	-150.00	-100.00
468600 DIVERSES CHARGES A PAYER		150.00	-150.00	-100.00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	21 884.04	21 770.30	113.74	0.52
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	1 981 064.89	1 933 570.37	47 494.52	2.46

Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2024	31/12/2023	Montant	%
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	183 594.81	156 492.17	27 102.64	17.32
740000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	183 594.81	156 492.17	27 102.64	17.32
Reprises sur amortis., dépréciation, prov. et transferts de charges	9 825.62	454.96	9 370.66	+1 000.00
791100 TRANSF CHG EXP SERV EXT	12.00	117.35	-105.35	-89.74
791220 TRANSF CHG EXP FAF HON	1 173.66		1 173.66	-
791400 TRANSF CHG EXP PERSONNEL	6 869.40		6 869.40	-
791401 TRANSF CHG EXP IJ	1 770.56	337.61	1 432.95	423.96
Cotisations	16 620.00	15 120.14	1 499.86	9.92
756000 COTISATIONS	16 620.00	14 285.00	2 335.00	16.35
756001 COTISATIONS ASSURANCE		835.14	-835.14	-100.00
Autres produits	1 347.49	1 242.14	105.35	8.45
758000 PROD.DIV.GESTION COURANTE	25.47	5.24	20.23	400.00
758200 PROD DIV GEST CTE : DONS BENEVOLES	1 322.02	1 236.90	85.12	6.87
TOTAL (I)	211 387.92	173 309.41	38 078.51	21.97
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres appro.				
Autres achats et charges externes	33 361.42	34 094.69	-733.27	-2.15
606300 ACH.FOURN.ENTRET.PT.EQUIP	438.14	554.17	-116.03	-20.94
606400 ACHATS FOUR. ADMINISTRAT.	1 308.67	1 670.62	-361.95	-21.66
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	3 600.00	3 600.00		
621000 PERSON.EXT.A L'ENTREPRISE	3 112.15	7 463.93	-4 351.78	-58.31
622602 HONORAIRES ADMINISTRATIFS	5 346.44	5 035.81	310.63	6.16
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	473.00	1 225.94	-752.94	-61.42
625100 VOYAGES ET DEPLACTS SALARIES	6 762.69	6 354.48	408.21	6.44
625101 VOYAG.DEPLAC BENEVOLES	1 322.02	1 236.90	85.12	6.87
625700 RECEPTIONS	2 162.26	1 675.63	486.63	29.00
626000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	773.84	664.07	109.77	16.57
626286 FORMATION	3 391.20		3 391.20	-
627500 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	407.01		407.01	-
628100 CONCOURS DIVERS COTISAT.	4 264.00	3 778.00	486.00	12.86
628101 CONCOURS DIV COTIS GAN		835.14	-835.14	-100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 056.41	542.32	514.09	94.83
633300 PART.EMPL.FORMAT.CONT.AO	1 056.41	542.32	514.09	94.83
Salaires et traitements	108 492.03	100 827.76	7 664.27	7.60
641000 REMUNERATION DU PERSONNEL	101 861.56	98 595.46	3 266.10	3.31
641009 REMUN.PERSONNEL VARIAT CP	1 604.00	-105.38	1 709.38	-1 000.00
641400 INDEMNITES AVANTAGES : IJSS	2 026.47	2 337.68	-311.21	-13.34

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2024	31/12/2023	Montant	%
641401 INDEMNITES AVANTAGES : PPV	3 000.00		3 000.00	-
Charges sociales	35 666.87	32 782.31	2 884.56	8.80
645001 CHG SOCIALES/CP ET PRIMES	526.00	-43.13	569.13	-1 000.00
645100 COTISATIONS A L'URSSAF	23 673.86	22 264.48	1 409.38	6.33
645301 COTIS.RETR.ET PREV.: CADRES	907.63	802.76	104.87	13.08
645302 COTIS.CAIS.RETR.OUVR EMPL	6 421.74	5 900.93	520.81	8.83
647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	484.80	309.60	175.20	56.45
647001 AUTR.CHARG.SOC.: CHQ REST	3 652.84	3 547.67	105.17	2.96
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 197.23	1 131.10	66.13	5.84
681128 DOT.AMORT.MAT.BUR.INFORM	1 197.23	1 131.10	66.13	5.84
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions	2 788.44	827.16	1 961.28	237.12
681501 DOT.PROV.EXPLOITATION	2 788.44	827.16	1 961.28	237.12
Autres charges	0.82	5.56	-4.74	-83.33
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	0.82	5.56	-4.74	-83.33
TOTAL (II)	182 563.22	170 210.90	12 352.32	7.26
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	28 824.70	3 098.51	25 726.19	830.28
Excédent ou déficit transféré (III)				
Déficit ou excédent transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	10 046.77	2 719.86	7 326.91	269.38
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIER	10 046.77	2 719.86	7 326.91	269.38
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différence positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)	10 046.77	2 719.86	7 326.91	269.39
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et dépréciations	19 119.15	10 220.00	8 899.15	87.07
686620 DOT.PROV.S/PRET HONNEUR	19 119.15	10 220.00	8 899.15	87.07
Intérêts et charges assimilées	9 703.50	34 628.89	-24 925.39	-71.98
661601 INT.BQ/OPER.FIN.AGIOS/TRA	1 942.50	860.89	1 081.61	125.67
668200 PERTES SUR PRETS HONNEUR	7 761.00	33 768.00	-26 007.00	-77.02
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)	28 822.65	44 848.89	-16 026.24	-35.73
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-18 775.88	-42 129.03	23 353.15	-55.43
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	10 048.82	-39 030.52	49 079.34	-125.75
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2024	31/12/2023	Montant	%
TOTAL (VII)				
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortis., dépréciations et prov.				
TOTAL (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Impôts sur les bénéfices(IX)				
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)				
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	221 434.69	176 029.27	45 405.42	25.79
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	211 385.87	215 059.79	-3 673.92	-1.71
EXCEDENT OU DEFICIT	10 048.82	-39 030.52	49 079.34	-125.75

ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Notre association Initiative Plaine de L'Ain Côtère est l'une des 206 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outre-marin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

Concrètement, sur l'exercice 2024, notre association a étudié 63 dossiers, présenté au Comité d'agrément 52 projets dont 46 ont été validés correspondant à 46 prêts personnels accordés.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices continuité d'exploitation La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent aux prêts accordés aux porteurs de projet de création ou reprise d'entreprises sans intérêt et sans garantie personnelle. Les provisions sur prêts sont évaluées de manière individuelle en fonction des incidents de remboursement constatés. Les pertes définitives sont constatées dès lors que l'ensemble des recours possibles a été exercé et après validation du bureau de l'association.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

dépréciation	31 12 2024		31 12 2023	
des prêts	montant	quantité	montant	quantité
création	15278.00	6	9536.00	4
reprise	37688.15	7	24310.50	5
total	52966.15	13	33846.50	9
dotation	52966.15		33846.50	
reprise	33846.50		23626.50	

Sur l'exercice 2024 :

-2 prêts pour un montant de 7 761 € ont été repris pour être passés en perte .

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Art.L123-13 à L123-21) ,le décret du 29 novembre 1983 (Art.D4) et le PCG (Art.L531-1s)

Trésorerie :

Au 31 12 2024, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

- Trésorerie sur prêt : 847 539 euros
- Trésorerie sur fonctionnement : 47 812 euros

Analyse du résultat :

Part du résultat sur gestion libre : excédent de 10 049 euros

le résultat net comptable de l'exercice s'élève à un excédent de 10 049 euros qui se décompose ainsi :

- résultat de fonctionnement : excédent de 36 929 euros.
- résultat sur la gestion du fonds de prêt : insuffisance de 26 880 euros

Honoraire commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 275 euros sur cet exercice.

Effectif salarié : L'effectif salarié est de 3 salariés équivalent temps plein au 31 décembre 2024 dont un cadre.

Bénévolat :

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure contre 60 € de l'heure en 2023.

Les abandons de frais engagés par les bénévoles dans le cadre de l'activité associative sont de 1322.02 euros au titre de 2024 et ont donné lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

Affectation du Résultat :

Le résultat de l'exercice 2023 est affecté de la manière suivante :

- au compte report à nouveau pour : 4 957 euros
- au compte fonds de prêts avec droit de reprise pour : - 19 721 euros
- au compte fonds de prêts sans droit de reprise pour : - 24 267 euros

Le résultat de l'exercice 2024 ne sera affecté qu'après l'approbation de l'assemblée générale d'approbation des comptes à tenir courant 2025.

Règles et méthodes comptables IV

- Variation des fonds propres (ANC 2018-06 et NIF)

La variation des fonds propres consacrés à l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

fonds de prêt	31 12 2024	31 12 2023
	montant	montant
total	1 786 283.59	1 795 727.59
dont :		
sans droit de reprise	1 015 943.99	990 666.99
avec droit de reprise	770 339.60	805 060.60

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de l'association, se présente (NIF) :

fonds propres	31 12 2024	31 12 2023
fonctionnement	montant	montant
réserves	0	0
report à nouveau	156 090.46	151 133.46
<i>sous-total</i>	<i>156 090.46</i>	<i>151 133.46</i>
résultat fonctionnement	36 929.00	4 957.00
total	193 019.46	156 090.46

- Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)

	Subventions exploitation	
	2024	2023
Union Européenne	70 544.81	76 633.32
Etat	0	0
Conseil Régional	11 268.00	- 11.55
Intercommunalités	100 902.00	77 037.40
bpi	880.00	2 500.00
total	183 594.81	156 492.17

- Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)

	2024			2023			
	total	fonction- nement	prêts	total	fonction- nement	prêts	
produits exploitation	211 388	211 388	0	173 309	173 309	0	
charges exploitation	182 563	182 563	0	170 211	170 211	0	
<i>résultat exploitation</i>	28 825	28 825	0	3 099	3 099	0	
produits financiers	10 047	10 047	0	2 720	2 720	0	
charges financières	28 823	1 943	26 880	44 849	861	43 988	
<i>résultat financier</i>	-18 776	8 104	- 26 880	- 42 129	1 859	-43 988	
<i>résultat courant</i>	10 049	36 929	- 26 880	-39 030	4 957	-43 988	
produits except.	0	0	0	0	0	0	
charges except.	0	0	0	0	0	0	
<i>résultat exceptionnel</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>résultat net</i>	10 049	36 929	- 26 880	-39 030	4 957	-43 988	

.....

.....

Etat des immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel : - De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	9 810		1 987
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 810		1 987
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
- Titres immobilisés	720		10 000
Prêts et autres immobilisations financières	1 172 686		291 500
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 173 406		301 500
TOTAL GÉNÉRAL	1 183 216		303 487

	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel : - De transport				
- De bureau et informatique, mob.		5 025	6 771	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		5 025	6 771	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
- Titres immobilisés			10 720	
Prêts et autres immobilisations financières	485 818		978 368	
TOTAL	485 818		989 088	
TOTAL GÉNÉRAL	485 818	5 025	995 860	

Commentaires : néant

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 580	1 197	5 025	4 752
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 580	1 197	5 025	4 752
TOTAL GÉNÉRAL	8 580	1 197	5 025	4 752

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencets et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour :				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	3 970	6 758	3 970	6 758
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 970	6 758	3 970	6 758

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
DÉPRÉCIATIONS				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières	33 847	19 119		52 966
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS	33 847	19 119		52 966
TOTAL GÉNÉRAL	37 817	25 877	3 970	59 724
- D'exploitation		2 788		
Dont dotations et reprises : - Financières		19 119		
- Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 échéances et jusqu'à 6 échéances impayés : 50%
- Plus de 6 échéances impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	978 368	432 720	545 648
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	138 610	138 610	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 116 978	571 330	545 648
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	291 500		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	474 690		
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Le montant brut des prêts décaissés s'élève à 291 500 euros contre 371 625 euros sur l'exercice 2023.

35 prêts ont été décaissés pour un montant de 291 500 euros dont :

- 10 prêts pour un montant de 104 000 euros accordés en 2023 soit 6 entreprises en création (51 500 euros) et 4 entreprises en reprise (52 500 euros).
- 25 prêts pour un montant de 187 500 euros accordés en 2024 soit 7 entreprises en création (57 500 euros) et 14 entreprises en reprise (126 000 euros) et une entreprise en croissance (4 000 euros).

Au 31/12/2024, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31/12/2024 à un montant de 144 200 € pour 21 dossiers.

il se répartit ainsi :

- 13 prêts pour un montant de 93 200 euros à des entreprises en création.
- 8 prêts pour un montant de 51 000 euros à des entreprises en reprise.

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	138 610	133 748
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	8 963	
TOTAL	147 573	133 748

Détail des produits à recevoir

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	138 609.77	133 748.12
468700 DIVERS PROD. A RECEVOIR	138 609.77	133 748.12
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	8 963.00	
518700 INTERETS COUR. A RECEVOIR	8 963.00	
TOTAL	147 572.77	133 748.12

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 797	5 797		
Personnel et comptes rattachés	8 253	8 253		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 698	7 698		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	136	136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	21 884	21 884		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 797	7 488
Dettes fiscales et sociales	11 236	9 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		150
TOTAL	17 033	16 744

Détail des charges à payer

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 797.29	7 488.38
408100 FOURNISS.FACT NON PARVEN.	5 797.29	7 488.38
Dettes fiscales et sociales	11 236.00	9 106.00
428200 DETTES PROV.CONG A PAYER	8 253.00	6 649.00
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 983.00	2 457.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		150.00
468600 DIVERSES CHARGES A PAYER		150.00
TOTAL	17 033.29	16 744.38

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Produits :		
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Charges :		
- D'exploitation		
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL		

Commentaires : néant

Tableau de suivi des fonds associatifs

	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRE					
- Patrimoine intégré					
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Fonds associatifs sans droit de reprise :	990 667	-24 267	49 544		1 015 944
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecart de réévaluation					
- Indisponibles					
Réserves :					
- Statutaires ou contractuelles					
- Réglementées					
- Autres					
Report à nouveau	151 133	4 957			156 090
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-39 031	39 031	10 049		10 049
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
- Apports	805 061	-19 721		15 000	770 340
Fonds propres :					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	1 907 831		59 593	15 000	1 952 423

FONDS DE PRETS :

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrés dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Il est constitué d'apports reçus :

- des communautés de communes : 785 294 euros
- de la Région Auvergne Rhone Alpes : 572 912.00 euros
- des entreprises : 19 147.00 euros
- des banques : 160 993.00 euros
- des chambres de commerce : 65 098.00 euros
- de la caisse des dépôts et consignations : 111 495.00 euros
- start up and go : 71 343 euros



MISSION LOCALE JEUNES BUGEY PLAINE DE L'AIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mission Locale Jeunes
Bugey Plaine de l'Ain
4 Place Sanville
BP 522
01505 AMBERIEU EN BUGEY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Les notes « Fonds dédiés », et « Note sur le Fonds dédiés » de l'annexe précisent les modalités de traitement des fonds dédiés, dont en particulier celui du contrat d'engagement jeune. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le

caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous sommes assurés de leur correcte application.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Valserhône, le 23 juin 2025

BELKIHAL Vincent
Commissaire aux comptes



Signé numériquement par
BELKIHAL Vincent
ND : CN=BELKIHAL Vincent, E=
vincent.belkihal@unyco.fr
Raison : Je suis l'auteur du
document
Emplacement :
Date : 2025.06.24 22:55:45+02'00'
Foxit PDF Reader Version: 2025.1.0

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

001196 - ASSOC MISSION LOCALE J BUGEY P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	16 192,75	14 345,19
7080000000 PRODUIT ACTIV ANNEXES		3 872,78
7083000055 LOYERS JEUNES IML	16 192,75	10 472,41
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 534 009,43	1 583 630,00
7411010000 DREETS ODF	42 850,00	50 100,00
7411100000 DREETS CPO IGS	862 750,00	897 275,00
7411170000 SUBV REGION AAP ORIENTATION	33 665,00	8 880,00
7411410000 DREETS PARRAINAGE	5 795,00	7 625,00
7412100000 REGION FONCTIONNEMENT	100 865,10	167 657,78
7413100000 DEPARTEMENT FONCTIONNEMENT	41 135,00	41 135,00
7413200000 DEPARTEMENT LOGEMENT	35 000,00	35 000,00
7413240000 ARS SUBVENTION	10 000,00	8 000,00
7413300000 DEPARTEMENT ANIMATION FAJ	12 000,00	12 000,00
7413330000 CCPA QPV	8 000,00	8 000,00
7413340000 DREETS QPV	15 000,00	11 000,00
7413360000 CONSEIL DEP QPV	2 000,00	2 000,00
7414100000 COTISATION EPCI ET COMMUNES	167 308,80	165 187,80
7414300000 SUB° PAR ACTE ACT° LOGEMENT	14 930,00	7 100,00
7414400000 CCPA REBONDIR	24 000,00	24 000,00
7414500000 ACT° SPECIFIQUE LOG. CCPA	20 000,00	20 000,00
7415000000 CAF IML	7 000,00	7 000,00
7415100000 FRANCE TRAVAIL	83 099,44	91 144,83
7417000000 TAXE D'APPRENTISSAGE	6 965,15	
7418000000 MILDECA	2 653,32	
7421000055 COMPLEMENT CAF IML	4 217,00	3 959,00
7423000055 DDETS IML	21 875,62	15 365,59
7451200000 SUBV FRAIS FONCT FAJJ	1 200,00	1 200,00
7451400000 FAJ TRS	5 700,00	
7451410000 DEPARTEMENT SANTE SPORT	6 000,00	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	3 967,50	1 954,40
7542000055 MECENAT CE IML	3 967,50	1 954,40
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	72 126,74	47 106,31
7815000000 REP/PROV RISQ CHARGES	16,00	
7910000000 TRANSF CHARGES EXPLOIT	3 450,00	3 700,00
7911000000 REMBOURSEMENT IJ ET PREVOYANCE	43 470,04	32 050,34
7912000000 REMBOURSEMENT UNIFORMATION	24 013,70	10 782,00
7912100000 TRANSFERT CHARGES A.S.P.	1 160,00	
7912200000 TRANSFERT CHARGES	17,00	96,00
7914000000 TRANSFERT DE CHARGE DIVERS		477,97
Utilisations des fonds dédiés	76 488,15	247 108,00
7894000000 REPRISE FDS DEDIERES N-1	76 488,15	247 108,00
Autres produits	7,56	160,07
7580000000 PRODUITS DIV GEST COUR	7,56	160,07
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 702 792,13	1 894 303,97

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

001196 - ASSOC MISSION LOCALE J BUGEY P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	310 061,65	318 601,94
6061000000 ACHATS D'ELECTRICITE	12 526,29	19 194,27
6061200000 EAU	227,69	476,27
6061300000 GAZ	640,60	636,27
6061400000 CARBURANT	934,43	
6063000000 FOURNITURE ENTRETIEN	175,79	
6063200000 PRODUITS ENTRETIEN		916,98
6063500000 PETIT EQUIPEMENT	16 597,36	7 579,51
6064000000 FOURNITURE DE BUREAU	8 998,47	8 181,51
6132000000 LOCATION IMMEUBLES	70 616,55	65 961,68
6132000055 LOYERS IML	20 658,35	15 666,22
6135200000 LOCATION VEHICULES	6 699,40	
6135310000 LOCATION COPIEURS ET ENTRETIEN	14 932,06	17 129,81
6152000000 ENTRETIEN DES CONSTRUCT.	10 060,08	16 436,18
6155100000 ENTRETIEN MAT INSTALL		1 422,90
6156000000 MAINTENANCE	3 542,91	3 147,80
6161000000 ASSURANCES MULTIRISQUES	8 695,54	5 668,03
6181000000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	1 799,59	1 775,06
6185000000 FRAIS COLLOQUES SEMINAIR	1 650,00	
6221000000 COMMISSIONS COURTAGES / ACHATS	165,00	172,80
6221100000 INTERVENANT QPV	1 220,00	5 206,00
6221300000 INTERVENANT FAJ COLLECTIFS	10 410,22	
6221400000 INTERVENANT REBONDIR	3 849,80	7 840,40
6226010000 HONORAIRES CAC	4 200,00	4 443,20
6226040000 HONORAIRES/ABONNEMENT ANNUEL	12 672,00	5 472,00
6226200000 HONORAIRE CERFRANCE	11 923,56	11 741,18
6226300000 HONORAIRES CAPSTAN AVOCAT	5 400,00	5 400,00
6228000000 FORMATIONS	8 786,60	30 796,00
6231000000 ANNONCES ET INSERTIONS	4 464,00	7 939,20
6238000000 DIVERS(POURBOIRES DONS ...)	20 525,00	21 660,90
6251000000 DEPLACEMENT MISSION RECEPT	9 180,79	7 350,59
6251000009 DEPLACEMENT DES SALAIRES	10 118,28	21 168,62
6257000000 RECEPTIONS	3 291,05	3 807,25
6261000000 FRAIS POSTAUX	1 393,20	1 458,80
6262000000 FRAIS TELECOMMUNICATION	10 213,45	12 241,51
6275000000 FRAIS BANCAIRE	941,26	1 078,92
6281100000 COTISATION	12 269,00	6 632,08
6281200000 LOCATION LOGICIEL	283,33	
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	75 635,61	90 412,02
6311000000 IMPOT & TAXE / SALAIRES	50 822,17	53 749,43
6333000000 PART. EMPLOYEURS FORM CONTINUE	20 519,09	32 046,67
6338000000 TAXE PARITARISME	2 098,95	2 250,72
6351200000 TAXES FONCIERES	2 195,40	2 365,20
Salaires et traitements	850 298,80	837 813,70
6411000000 SALAIRES APPOINTEMENTS	766 169,01	752 165,40
6411100000 IJSS	31 820,64	36 764,78
6412000000 CONGES PAYES	7 207,55	12 159,72
6413000000 PRIMES GRATIFICATIONS	44 319,00	36 012,50
6414000000 AVANTAGES EN NATURE	782,60	711,30
Charges sociales	242 024,37	237 655,52
6451000000 COTISATIONS A L'URSSAF	170 612,76	163 987,51
6453000000 COT. CAISSES DE RETRAITE	35 137,67	33 961,22
6453400000 PREVOYANCE CADRE/ NON CADRE	16 087,36	15 779,30
6455000000 COTISATION MUTUELLE	13 106,59	15 253,34
6459000000 CHARGES SOC S/CONGES	2 774,18	5 264,63
6473000000 MEDECINE	3 655,20	2 738,40
6476000000 AUTRES CHARGES DU PERS	87,85	
6480000000 AUTRE CH DE PERSONNEL	562,76	671,12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 882,10	26 178,43
6811000000 DOT. AMOR. IMMOB. CORP&INCCORP	26 882,10	26 178,43

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

001196 - ASSOC MISSION LOCALE J BUGEY P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
Dotations aux provisions		217 123,00
6815000000 RISQUE REPRISE SOCLE ETAT		200 000,00
6815100000 DOT PROV PR RISQUES & CH		17 123,00
Reports en fonds dédiés	123 817,30	76 488,15
6894000000 ENGAGEMENT A REALISER/SUB DE N	123 817,30	76 488,15
Autres charges	17 776,97	22 500,06
6511000000 REDEVANCE POUR PROCEDES	17 776,75	21 923,13
6511000990 REDEVANCES LOGICIELS G JEUNES		576,00
6580000000 AUTRES CHG GEST COURANT	0,22	0,93
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 646 496,80	1 826 772,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	56 295,33	67 531,15
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 274,78	5 708,60
7640000000 REVENUS DES VMP	600,00	
7650000000 ESCOMPTES OBTENUS	73,20	
7680000000 AUTRES PRODUITS FINANCIE	6 601,58	5 708,60
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7 274,78	5 708,60
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 274,78	5 708,60
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	63 570,11	73 239,75
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 500,00	701,19
7718000000 PRODUIT EXCEPTIONNEL	10 500,00	
7720000000 PRODUITS /EX ANTERIEURS		701,19
Sur opérations en capital	894,89	
7780000000 AUTRES PROD EXCEPTIONNELS	894,89	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	11 394,89	701,19
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		15 017,87
6711000000 PENALITE SUR MARCHÉ		600,20
6720000000 CH EXCEPT/ EX ANTERIEUR		14 417,67
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		15 017,87

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

001196 - ASSOC MISSION LOCALE J BUGEY P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	11 394,89	-14 316,68
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 721 461,80	1 900 713,76
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 646 496,80	1 841 790,69
EXCÉDENT OU DÉFICIT	74 965,00	58 923,07

BILAN ACTIF

001196 - ASSOC MISSION LOCALE J BUGEY P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'etablissement				
Frais de recherche et developpement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., materiel et outil. ind.				
Autres	292 945,66	240 880,32	52 065,34	73 893,93
Immobilitisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reus par legs ou d. dest. a etre cedes				
Immobilitisations financieres				
Participations et creances rattachees				
Autres titres immobilises				
Prêts				
Autres	4 333,01		4 333,01	4 776,85
TOTAL (I)	297 278,67	240 880,32	56 398,35	78 670,78
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Creances				
Creances clients, usagers et comptes ratt.	8 239,86		8 239,86	3 562,92
Creances reues par legs ou donations				
Autres	236 019,71		236 019,71	152 024,40
Valeurs mobilieres de placement				
Instruments de tresorerie				
Disponibilites	1 307 599,38		1 307 599,38	1 284 326,14
Charges constatees d'avance	783,42		783,42	1 224,00
TOTAL (II)	1 552 642,37		1 552 642,37	1 441 137,46
Frais d'emission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 849 921,04	240 880,32	1 609 040,72	1 519 808,24

BILAN PASSIF

001196 - ASSOC MISSION LOCALE J BUGEY P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	99 289,63	99 289,63
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	810 567,88	751 644,81
Excédent ou déficit de l'exercice	74 965,00	58 923,07
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>984 822,51</i>	<i>909 857,51</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	984 822,51	909 857,51
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	123 817,30	76 488,15
TOTAL (II)	123 817,30	76 488,15
PROVISIONS		
Provisions pour risques	200 000,00	200 000,00
Provisions pour charges	63 247,00	63 263,00
TOTAL (III)	263 247,00	263 263,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	2 106,43	1 270,22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 325,41	26 426,10
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	147 064,32	185 101,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 657,75	46 901,82
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		10 500,00
TOTAL (IV)	237 153,91	270 199,58
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 609 040,72	1 519 808,24

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 609 040,72 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 74 965,00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

La Mission Locale a pour objet de promouvoir, développer et gérer des actions d'orientation et d'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi et/ou d'une formation.

Son périmètre d'intervention couvre les bassins d'emploi de cinq Communauté de communes

A ce titre, la Mission Locale est chargée de :

- Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes : en identifiant leurs besoins dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, en participant à la promotion et à la mise en œuvre des actions répondant aux besoins rencontrés en matière de formation professionnelle et dans le domaine de la santé, du logement, de la mobilité, des loisirs, de la culture et de la citoyenneté.
- Accompagner les parcours d'insertion des jeunes : en assurant un droit à l'accompagnement de tous les jeunes tout au long de leur parcours jusqu'à l'emploi durable et leur autonomie sociale.
- Agir pour l'accès à l'emploi : en permettant une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, l'évolution des métiers et les attentes des jeunes grâce à une étroite coordination avec le monde économique, le service public de l'emploi, les organismes de formation et les autres organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
- Observer le territoire et apporter une expertise : en s'appuyant sur les moyens de veille et d'information pertinents notamment ceux du service public de l'emploi, des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, des maisons de l'emploi et des services économiques locaux.
- Développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local : en développant au plan local un partenariat contractualisé de moyens et d'objectifs avec les structures existantes, en portant une attention particulière à l'accueil et au suivi des jeunes les plus en difficulté sur les sites définis par les Contrats de Ville.
- En recherchant les partenariats entre les différentes collectivités concourant à la lutte contre le chômage et l'exclusion, par la mise en réseau des compétences et des moyens.
- En développant les relations existantes avec l'Education Nationale, notamment avec le Centres d'information et d'orientation en lien avec l'Obligation de Formation
- En mettant en œuvre les dispositifs locaux, régionaux et nationaux destinés à l'insertion des jeunes.
- Gérer le Fonds local du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : en constituant les dossiers de demande d'aides, en assurant

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

la distribution des aides et en organisant le suivi financier du FAJ.

- Assurer le portage des Clauses sociales sur ses territoires d'interventions

- La Mission locale dispose des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses activités. Elle agit notamment à partir de trois sites : Ambérieu-en-Bugey, Belley et Loyettes et des différentes permanences qui permettent de proposer son offre de services à une échelle territoriale élargie aux communes du territoire

La Mission Locale et en outre dotée d'une équipe de professionnels composée de :

- Une Directrice
- Trois Responsables de secteur
- Une Responsable RH et Financière
- Deux Assistantes de direction
- Deux assistantes d'accueil et gestion
- Quatorze Conseillères et un Conseiller
- Une Chargée de projet
- Un chargé de communication

Enfin, la Mission Locale est une association dont la Gouvernance est assurée par les Collectivités territoriales représentées par des Elus locaux, l'Etat et des partenaires associatifs, institutionnels et économiques.

Elle possède une autonomie de gestion et de décisions et un ancrage territorial local affirmé. Son modèle économique repose sur un financement multi partenarial : Etat, Région, Département EPCI, Communes. Ces prestations auprès des jeunes sont assurées à titre gratuit.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels de bureau et info.	3 à 7 ans
- Mobiliers	4 à 5 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Provision pour retraite : La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements tiennent compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de départ à la retraite, et ont été constatés sous forme de provisions au passif pour un montant de 63 247€ selon les hypothèses suivantes:

- Taux d'actualisation de 3,38% (inflation comprise)
 - Taux de progression des salaires 3%
 - Départ à l'initiative du salarié à 63 ans
 - Taux moyen de charges sociales de 20% pour les non cadres et 30% pour les cadres
- La provision est calculée selon l'application de la convention collective nationale des missions locales et PAIO.

FONDS DÉDIÉS

Conformément au règlement ANC 2018-06, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris est constatée au compte "Fonds dédiés"

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL				
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels						
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		199 885			
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau & mobilier informatique		88 007		5 054	
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				287 892		5 054	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			4 777		56	
TOTAL				4 777		56	
TOTAL GENERAL				292 669		5 110	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL				
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				199 885	
		Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier				93 061	
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL						292 946	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières				500	4 333	
TOTAL					500	4 333	
TOTAL GENERAL					500	297 279	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	140 920	16 213		157 133
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	73 078	10 669		83 747
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		213 998	26 882		240 880
TOTAL GENERAL		213 998	26 882		240 880

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer	63 263		16	63 247
	Autres provisions pour risques et charges	276 488	123 817	76 488	323 817
TOTAL		339 751	123 817	76 504	387 064
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL		339 751	123 817	76 504	387 064
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		123 817	76 504	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 333		4 333
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 240	8 240	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 670	1 670	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	222 894	222 894	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	11 456	11 456	
	Charges constatées d'avance	783	783	
TOTAUX		249 376	245 043	4 333
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	783
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	783

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 318
Autres créances	224 563
Disponibilités	600
TOTAL	227 481

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	2 106	2 106		
Fournisseurs & comptes rattachés	26 325	26 325		
Personnel & comptes rattachés	63 692	63 692		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	65 504	65 504		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	17 869	17 869		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	61 658	61 658		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	237 154	237 154		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

Financiers

Exceptionnels

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**CHARGES À PAYER**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

9 311

106 839

TOTAL DES CHARGES À PAYER**116 151**

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMMISSAIRES AUX COMPTES**MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
UNYCO		4 200
TOTAL		4 200

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	25,00	24,00
Ingénieurs et cadres	3,00	3,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	22,00	21,00
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
TOTAL		

ANX TRANSFERTS DE CHARGES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
TOTAL			

COMMENTAIRE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Note sur les Fonds dédiés :

La subvention Garantie Jeune 2024 fait l'objet, en fonction des dates d'entrée dans le dispositif des jeunes, de la constitution de fonds dédiés, déterminés au prorata de la présence restant à courir. Les fonds dédiés relatifs à la garantie jeune 2024 représentent la totalité du poste afférent soit 123 817€.

	A l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Fonds dédiés sur subvention	76 488	123 817	76 488	123 817
	76 488	123 817	76 488	123 817

Gael DHALLUIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA Cie REGIONALE DE
LYON-RIOM
EXPERT-COMPTABLE

2 bis RUE TÊTE D'OR-69006 LYON

TELEPHONE 04 72 69 19 19
E-mail: gael.dhalluin@rsmfrance.fr

ALFA3A
ACCUEILLIR, ASSOCIER, ACCOMPAGNER

Siège social : 14 rue Aguétant – 01500 Ambérieu en Bugey
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

ALFA3A
ACCUEILLIR, ASSOCIER, ACCOMPAGNER

Siège social : 14 rue Aguétant – 01500 Ambérieu en Bugey
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Membres de l'Association ALFA3A,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALFA3A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

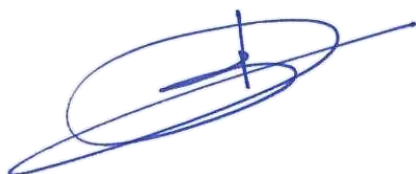
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 19 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon – Riom



Gael DHALLUIN

G. Comptes annuels – Année 2024

1. Bilan Actif / Passif

ACTIF en €	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions brevets logiciels	707 428	370 550	336 878	154 649
Autres immobilisations incorporelles	401 456		401 456	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 320 371		7 320 371	6 097 003
Constructions	78 889 028	33 217 805	45 671 223	39 340 902
Matériel et mobilier	7 982 218	6 160 348	1 821 869	1 351 929
Autres immobilisations corporelles	24 407 305	18 193 779	6 213 526	5 877 336
Immobilisations en cours	6 366 817		6 366 817	6 461 449
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	474 609	200 000	274 609	224 597
Prêts	146 500	145 000	1 500	176 500
Autres immobilisations financières	97 550		97 550	91 614
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	126 793 282	58 287 481	68 505 800	59 775 978
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	236 060	134 752	101 308	325 811
Stock Produits finis	1 692		1 692	7 785
CREANCES				
Créances usagers	4 255 945	1 131 421	3 124 524	2 738 562
Autres créances	9 682 524	1 077 555	8 604 969	7 902 133
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	23 239 032	469 098	22 769 934	21 827 341
DISPONIBILITES	9 950 969		9 950 969	10 754 633
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	91 932		91 932	76 936
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 458 155	2 812 827	44 645 328	43 633 202
TOTAL ACTIF	174 251 436	61 100 308	113 151 128	103 409 180



PASSIF en €	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	31 665 350	30 489 593
Fonds propres avec droit de reprise	1 000 000	0
Fonds propres	32 665 359	40 489 593
Réserves	21 012 525	20 387 836
<i>dont réserves sous gestion contrôlée</i>	<i>2 519 487</i>	<i>2 251 986</i>
Report à nouveau	1 534 804	893 345
<i>dont report à nouveau des activités sous gestion contrôlée</i>	<i>703 720</i>	<i>835 684</i>
Résultat comptable de l'exercice	53 371	1 519 046
<i>dont résultat des activités sous gestion contrôlée</i>	<i>-550 878</i>	<i>119 257</i>
Situation nette	55 266 049	53 289 820
Subventions d'investissement	9 875 237	8 814 429
Provisions réglementées	11 262	12 480
TOTAL FONDS PROPRES	65 152 548	62 116 728
Fonds dédiés	2 962 504	2 872 946
TOTAL FONDS DEDIES	2 962 504	2 872 946
Provisions pour risques	177 907	458 678
Provisions pour charges	3 436 102	2 909 714
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 614 008	3 368 392
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 560 294	20 711 939
Emprunts et dettes financières divers	939 596	810 313
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 874 621	4 367 668
Dettes fiscales et sociales	7 444 799	6 174 559
Dettes sur immobilisations et cptes rattaches	833 635	846 571
Autres dettes	842 722	850 620
TOTAL DETTES	39 495 666	33 761 670
Produits constatés d'avance	1 926 402	1 289 444
TOTAL PASSIF	113 151 128	103 409 180



2. Compte de résultats

en €	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	664 264	632 078
Production vendue (Biens et services)	55 537 796	47 670 008
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	56 202 061	48 302 086
Production stockée	-6 093	7 785
Production immobilisée	46 995	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics (DGF) et subventions d'exploitation	27 528 829	23 290 710
Reprises sur provision & amort-Transferts de charges	1 997 419	1 670 522
Utilisation ses fonds dédiés	611 542	828 730
Autres produits	899 128	726 909
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	87 279 880	74 826 743
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières lères et autres approvisionnements	1 596 053	1 114 202
Variation de stock	37 357	129 387
Autres achats et charges externes	27 272 145	22 873 070
Impôts et taxes et versements assimilés	4 207 955	3 629 577
Salaires et appointements	34 891 493	30 094 803
Charges sociales	11 666 339	8 956 723
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 913 988	4 235 056
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 269 198	904 236
Pour risques et charges : dotation aux provisions	511 295	515 736
Report en fonds dédiés	701 100	1 037 685
Autres charges	605 513	543 831
TOTAL DES CHARGES BRUTES D'EXPLOITATION	87 672 436	74 034 307
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-392 556	792 436
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13	10
Autres intérêts et produits assimilés	198 884	178 170
Reprises sur provision & transferts de charges	38 538	888 330
Produits nets sur cessions de V.M.P.	979 917	556 619
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 217 351	1 623 130
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	257 340	508 630
Intérêts et charges assimilées	786 184	291 562
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 043 524	800 192
RESULTAT FINANCIER	173 827	822 938
RESULTAT COURANT	-218 729	1 615 374



en €	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Pdts except. sur opérations de gestion	851 069	277 532
Pdts except. sur opérations en capital	19 000	25 906
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 218	14 083
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	871 287	317 521
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Ch. except. sur opérations de gestion	473 574	188 059
Ch. except. sur opérations en capital	81 418	121 800
Dotations aux provisions et amortissements	0	13 069
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	554 992	322 928
RESULTAT EXCEPTIONNEL	316 295	-5 408
Impôt sur les sociétés	44 195	90 920
TOTAL DES PRODUITS	89 368 517	76 767 393
TOTAL DES CHARGES	89 315 146	75 248 347
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	53 371 €	1 519 046 €

3. Evaluation des contributions volontaires en nature

en €	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits		
Personnel dont bénévolat	793 288	719 802
Prestations en nature	1 541 800	1 492 194
Dons en nature	0	0
Total produits	2 335 088 €	2 211 996 €
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 541 800	1 492 194
Personnel dont bénévolat	793 288	719 802
Total charges	2 335 088 €	2 211 996 €



H. Annexe des comptes – Année 2024

Extrait des statuts d'Alfa3A – Article IV :

L'Association a pour objet général, à l'exclusion de tout partage de bénéfices :

- 1. de promouvoir et de gérer toute œuvre se proposant d'aider, de loger, d'instruire, d'éduquer, de soigner toute personne de quelque religion, race, opinion politique soit- elle, dans la neutralité et le respect des groupes et individus qui font appel à ses services. A cet effet, elle peut mettre à la disposition de la population, dans le cadre d'installations diverses avec le concours de personnels permanents ou non, des activités récréatives éducatives et médico-sociales variées physiques, pratiques, intellectuelles, culturelles, artistiques, sportives, économiques, civiques, sociales, etc.
Pour mettre en œuvre, à partir de ses structures d'accueil une action sociale et culturelle globale, elle peut susciter, par secteur d'activités ou dans chaque centre, la création d'associations qui lui seront alors fédérées.*
- 2. de faciliter l'adaptation des travailleurs migrants et leurs familles à la vie en France.*
- 3. d'aider à la promotion sociale et professionnelle par tous moyens : accompagnement des demandeurs d'emploi, aide à l'orientation professionnelle, formation, assistance en ressources humaines, mise en place et gestion de structures ou entreprises d'insertion en tout genre, notamment dans le champ de la protection de l'environnement par la valorisation et le réemploi d'objets collectés entre autres dans le cadre d'activités de ressourceries.*
- 4. de développer des services à la personne, en matière notamment d'aide à la mobilité, en assurant une mission de transport public.*

1. Règles et principales méthodes comptables utilisées

Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2014-03 applicable à l'exercice et arrêtés le 13 mai 2025 par l'organe compétent.

En plus du règlement ANC 2014-03, Les comptes ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles spécifiques conformément au référentiel ANC N°2018-06

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



Événements significatifs de la période

L'année 2024 a été marquée par l'intégration de nouvelles structures :

- un CHRS et une activité d'insertion par l'activité économique à Crolles (Isère) au 1^{er} janvier (par fusion avec l'association Solid'Action)
- un foyer de jeunes travailleurs, un centre social et un hostel à Evian-les-Bains au 1^{er} avril (reprise judiciaire ; anciennement gérés par l'association Espace MJC Evian)
- deux foyers de jeunes travailleurs à Chambéry au 1^{er} juillet (anciennement gérés par l'association Guidance 73)
- un foyer de jeunes travailleurs à Lyon 6 au 1^{er} juillet (par fusion avec l'association l'Escale Lyonnaise)

On note également une forte hausse de l'activité d'accueil de Mineurs non accompagnés dans l'Ain et le déploiement de l'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) dans l'Ain et l'Isère.

La gestion de la crèche Jardin d'enfants à Villars a été reprise en directe par la ville et la crèche Le Petit Jardin à Thoiry a été fermée.

Événements post clôture

L'association poursuit la mise en œuvre de sa stratégie patrimoniale et a déposé plusieurs permis de construire de pension de famille à Grenoble, Bourg-en-Bresse et Nivolas-Vermelle.

1.1. Immobilisations

a. Immobilisations incorporelles

Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris droits de mutations et honoraires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciels sauf ci-après : 1 à 3 ans,
- Logiciels « métiers » : 5 à 7 ans.

Cette seconde catégorie correspond aux logiciels mis en œuvre pour gérer une activité comme par exemple l'animation, ainsi que les systèmes d'information comme la paie ou la finance. En effet, sur ces logiciels nous constatons et planifions une durée de vie plus importante car ces produits bénéficient de mises à jour et de montées en version de la part des éditeurs, assurant une visibilité à moyen terme.

b. Immobilisations corporelles

Elles sont ventilées, composant par composant, à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris droits de mutations et honoraires).



- Terrains :

Pour les terrains dont la valeur est identifiée lors de leur entrée dans le patrimoine de l'association, ces valeurs sont retenues selon l'acte notarié.

Pour les terrains pour lesquels aucune valeur n'a été identifiée, l'association réalise une estimation au « prix de marché » du m² viabilisé et identifie cet actif sous la rubrique « terrains ».

Seuls les terrains se rapportant aux immeubles dont l'association est entièrement propriétaire, sont valorisés. Il n'est pas jugé significatif d'évaluer les terrains rattachés aux appartements détenus en copropriété.

- Constructions :

Les éléments inscrits sur les fiches de prix de revient des principales constructions permettent d'identifier et d'évaluer les principaux composants.

Il peut également être incorporé au prix de revient de certains immeubles des charges les concernant (eau, frais d'électricité, taxe foncière, charge financière) et supportées par l'association avant leur mise en service. Ce choix se justifie par le fait que ces coûts sont incorporés dans l'élaboration du plan de financement des actifs concernés.

Nous distinguons les composants suivants :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| • Structure | amortissable sur 45 ans |
| • Menuiserie extérieure | amortissable sur 25 ans |
| • Chauffage collectif | amortissable sur 20 ans |
| • Chauffage individuel | amortissable sur 12 ans |
| • Electricité | amortissable sur 20 ans |
| • Plomberie sanitaire | amortissable sur 20 ans |
| • Couverture (tuiles) | amortissable sur 30 ans |
| • Etanchéité (toiture terrasse) | amortissable sur 12 ans. |

- Autres immobilisations :

- | | |
|----------------------------|-------------|
| • Installations techniques | 10 à 20 ans |
| • Matériels et mobiliers | 3 à 10 ans |
| • Agencements | 10 ans |
| • Véhicules | 5 ans. |

Les immobilisations en cours à la clôture de l'exercice correspondent à des opérations d'acquisitions, de créations ou de rénovations de logements (appartements, résidences, maisons) dont les réalisations ne sont pas achevées à la clôture de l'exercice.

Concernant les immobilisations financières, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.



1.2. Stocks

Quand l'association dispose de stock (produits d'hygiène, fuel, matériel informatique), ils sont évalués au coût de revient (prix d'achat).

1.3. Créances des usagers

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ainsi,

- activité logement : une provision pour 90 % de la créance est constituée à la clôture de l'exercice, dès lors que le retard de règlement des usagers dépasse deux échéances,
- activité animation / petite enfance : une provision de 100 % sur les créances est constituée à la clôture de l'exercice, dès lors que les relances effectuées sont restées sans effet.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées au prix moyen pondéré incluant les frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des titres en portefeuille est inférieure à la valeur comptable.

1.5. Subventions d'investissement

Ces subventions étant destinées à diminuer le coût d'exploitation des logements et, de ce fait, réduire les redevances d'occupation versées par les résidents, leurs reprises sont comptabilisées en produits d'exploitation. Cette règle s'applique également pour d'autres activités que le logement. Les subventions d'investissement sont reprises au rythme de l'amortissement des immobilisations.

1.6. Provisions pour risques et charges

Elles incluent les rubriques suivantes :

- Provisions pour gros entretien :

Elles sont destinées à couvrir des dépenses importantes d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel de travaux à réaliser. Ces derniers ont pour but de maintenir en bon état de fonctionnement ou d'utilisation des biens immobiliers appartenant à l'association. Ils concernent également des immeubles pris en location et pour lesquels une convention met à la charge du locataire tout ou partie des dépenses de gros entretien.

Le calcul de la provision gros entretien est basé sur les prévisions de dépenses des 5 prochaines années budgétées en « charges de gros entretien », immeuble par immeuble, soit celles de 2025 à 2029 pour la provision au 31 décembre 2024. Ces prévisions de dépenses sont mises à jour en fonction de l'évolution du calendrier et de l'estimation révisée des dépenses.



Ainsi, le montant de la provision est déterminé en appliquant aux travaux programmés au cours des 5 prochaines années les pourcentages suivants :

- 100 % des dépenses programmées en 2025
- 80 % des dépenses programmées en 2026
- 60 % des dépenses programmées en 2027
- 40 % des dépenses programmées en 2028
- 20 % des dépenses programmées en 2029.

- Provisions pour indemnités de départ à la retraite :

Alfa3a estime l'indemnité de fin de carrière selon la méthode « rétrospective des unités de crédits projetées ».

Cette méthode dite préférentielle, se décline en plusieurs phases de calcul pour chaque salarié présent au 31 décembre, en contrat à durée indéterminée. Elle consiste à :

- valoriser le salaire annuel individuel,
- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise,
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP),
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les informations concernant le montant des provisions sont données dans le paragraphe 3.3 « Engagements de retraite ».

- Autres provisions :

Elles concernent :

- des litiges avec des salariés qui ont été évalués en fonction des éléments propres à chaque dossier,
- l'impôt sur les sociétés aux taux réduits sur des plus-values latentes de produits de capitalisation,
- autres risques liés à des restructurations ou fermetures d'établissement et des litiges avec des tiers.



1.7. Les fonds dédiés

Ils enregistrent au passif du bilan à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, partie qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leurs égards. Ils concernent les financements attribués par la DDETS pour les missions d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile réalisées par l'association, et les financements attribués par la DREAL/DIHAL pour les missions de résorption des squats et bidonvilles.

1.8. Les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont effectuées à titre gratuit. Elles correspondent :

- au bénévolat valorisé en partant du SMIC chargé à 42% et des suivis des temps en interne,
- aux mises à disposition de personnes, de biens (meubles ou immeubles) par des entités tierces pour accueillir le public des crèches, centres de loisirs, CHRS... Leur valorisation est portée dans les conventions signées avec les entités tierces (communes essentiellement).

Les valorisations des contributions volontaires en nature figurent en bas du compte de résultat.

1.9. Règles de comptabilisation du chiffre d'affaires

Au sein de l'association, le chiffre d'affaires est principalement composé

- de redevances perçues des résidents des différents centres,
- de participations des familles dans les crèches et accueils de loisirs,
- de la refacturation aux résidents des fournitures et services mis à disposition (blanchisserie, mobiliers, restauration),
- de services d'accompagnement fournis par certains centres (aide à la recherche d'emploi, suivi psychologique).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de l'exécution du service rendu.

Les subventions reçues de la Région, du Département, de la Caisse des allocations familiales, de la DDETS et de AGLS sont comptabilisées en produit dès réception de la notification de la décision d'attribution de la subvention, et non lors de leur encaissement. La convention de subventionnement précise le montant de la subvention qui doit être enregistré en comptabilité.

1.10. Comptes de liaison et élimination des flux internes

Les comptes de liaison existant entre les structures ont été compensés.

Les flux internes de facturation (frais de siège, redevances, frais de coordination) ont été éliminés à hauteur de 12,1 M€ en 2024 contre 11,0 M€ en 2023.



1.11. Produits constatés d'avance

Cette rubrique concerne :

- des produits accordés pour plusieurs exercices (subventions). La partie rattachée, dans la convention de financement, à des exercices futurs, et correspondants à des actions non encore réalisées à la clôture de l'exercice est inscrite en produits constatés d'avance,
- des produits facturés sur l'exercice concernant l'exercice suivant.

1.12. Charges de fonctionnement

Occasionnellement, pour certaines activités, des acquisitions de matériel, financées par des subventions de fonctionnement, sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Ce choix se justifie par la durée de vie rapide de ces biens (souvent moins d'un an) et/ou la situation précaire des centres concernés.

1.13. Secteur fiscalisé

Depuis le 1^{er} janvier 2000, l'association a regroupé dans le secteur « Activités fiscalisées » les activités passibles des impôts commerciaux.

La mise en place de ce secteur fait suite à la réponse de la Direction des Services Fiscaux au questionnaire concernant le régime fiscal applicable aux opérations réalisées par l'association.

Une déclaration fiscale des résultats est déposée chaque année auprès de l'Administration fiscale.

Au 31/12/2024, les activités fiscalisées sur Alfa3a recouvrent :

- Deux centres de conférence / location d'espace
- Une résidence appartement hôtel
- Une résidence étudiante
- Une crèche à financements privés
- Une activité de prestations en ressources humaines
- Une activité d'Entreprises d'Insertion
- Une ressourcerie / recyclerie
- Un hostel et son espace restauration.



2. Complément d'information sur l'actif du bilan

2.1. Actif immobilisé

en k€	Au 31/12/23	Acquisitions	Cessions- Sorties	Virements	Fusion Absorption	Au 31/12/24
Logiciel informatique	650	34	341	87	77	707
Autres immo. incorporelles	-	401	-	-	-	401
Total immo. incorporelles	650	436	341	287	77	1 109
Terrains	6 097	661	-	104	458	7 320
Constructions	66 853	1 485	104	3 160	7 463	78 857
Agencements des constructions	32	-	-	-	-	32
Matériel et mobilier	6 056	600	128	2	1 452	7 982
Installations-Agencements divers	14 921	244	-	310	1 403	16 878
Matériel de transport	3 969	605	139	-	520	4 955
Matériel de bureau	601	53	4	-0	66	716
Matériel informatique	1 540	226	132	117	108	1 858
Immobilisations en cours	6 461	4 072	-	-4 170	3	6 367
Total immo. corporelles	106 531	7 946	508	-477	11 474	124 966
Titres et créances rattachées	601	50	0	-	-30	621
Autres immo. financières	92	6	2	-	2	98
Total immo. financières	693	56	2	-	-28	719
TOTAL IMMOBILISATIONSBRUT	107 874	8 438	851	-190	11 523	126 793

2.2. Amortissements

en k€	Au 31/12/23	Acquisitions	Cessions- Sorties	Fusion Absorption	Au 31/12/24
Logiciel informatique	496	152	330	52	371
Total immo. incorporelles	496	152	330	52	371
Constructions	27 512	2 512	46	3 208	33 186
Agencements des constructions	32	-	-	-	32
Matériel et mobilier	4 704	564	123	1 016	6 160
Installations-Agencements divers	10 837	916	-	1 054	12 807
Matériel de transport	2 652	524	139	407	3 445
Matériel de bureau	425	45	4	62	529
Matériel informatique	1 239	201	126	99	1 413
Total immo. corporelles	47 402	4 762	-438	5 846	57 572
Titres et créances rattachées	200	145	-	-	345
Total immo. financières	200	345	-	-	345
TOTAL AMORTISSEMENTS	48 098	5 259	-967	5 898	58 287



2.3. Constructions

Le poste « constructions » inscrit à l'actif du bilan contient des constructions et aménagements des constructions sur sol d'autrui pour un montant brut de 8 750 k€.

Par ailleurs, ce poste intègre, pour les appartements acquis en copropriété, la valeur des terrains correspondants. Ces valeurs n'ont, en effet, pas été distinguées dans les actes d'acquisition.

2.4. Autres immobilisations incorporelles

Deux écarts d'acquisitions suite aux reprises des FJT d'Evian et de Chambéry sont comptabilisés dans cette rubrique.

2.5. Tableau des filiales et participations, prêts et informations concernant les contreparties

Filiales / Participations		Alpy Services Interim	Haut Bugey Interim	SCI Local Lab
Capital		125 000 €	75 000 €	220 000 €
Quote-part du capital détenue		100%	100%	45,45%
Valeurs comptables des titres détenus	Brut	125 000 €	75 000 €	100 000 €
	Net	- €	- €	100 000 €
Avances consenties par la société et non encore remboursées (classées en autres créances)		310 880 €	338 714 €	- €
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé		544 487 €	477 228 €	63 985 €
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)		- 44 964 €	- 78 775 €	- 13 116 €
Dividendes encaissés par Alfa3A en 2024		- €	- €	- €

L'association détient également d'autres participations :

- participation dans le capital de la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) pour un montant de 169 499,51 €. Alfa3a possède 5 439 actions qui représentent 0,52 % du capital de cet organisme. Aucune charge financière ni dividende encaissé en 2024.
- participation dans le capital de la SAS SOFIBEAU pour un montant de 4 528 €. Alfa3a possède 283 actions de cette société créée le 4 novembre 2009 soit 11,32 % du capital de cette société. Aucune charge financière ni dividende encaissé en 2024.

www.alfa3a.org

- parts sociales du CREDIT AGRICOLE pour 481€ et COORHEA pour 100€. Aucune charge financière ni dividende encaissé en 2024.

Par ailleurs, Alfa3a a consenti des prêts à Guidance 73, la FAPIL, MIFE Auvergne et FORM'TOIT pour un total de 146,5 k€ contre 176,5 k€ l'année dernière (remboursement de 30 k€ de Guidance 73). Nous rappelons qu'Alfa3a est membre de l'UNAFO et de la FAPIL.

2.6. Autres créances

	2024				2023			
	Prestation et subv. d'exploit.	Subvention d'invest.	Autres	Total	Prestation et subv. d'exploit.	Subvention d'invest.	Autres	Total
en k€								
Etat & collectivités publiques								
- Communes et comm. de communes	2 658	16			1 817			
- Département	388				526	132		
- Région	252				44			
- Etat	149	28			189	96		
- IJSS	85				427			
- Fonds européens	289							
- CAF	3 655	126			2 970	14		
- TVA à récupérer			128				39	
Sous-total	7 476	169	128	7 773	6 013	242	0	6 255
Créances diverses								
- Avoirs fournisseurs	92				37			
- Personnel	63				23			
- Divers		73				37		
- Avances aux filiales	650				479			
- Fonds de travaux	61				55			
- Prestations diverses	970				1 017			
Sous-total	1 836	73		1 909	1 610	37	0	1 647
TOTAL*	9 313	242	128	9 683	7 623	279	0	7 902

*dont produits à recevoir

4 028

3 432



www.alfa3a.org

Siège social : 14, rue Aguétant - 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY - Tél. 04 74 38 29 77 - Fax 04 74 38 16 93
Association Loi 1901 - Siret : 775 544 026 01433

2.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Classification en k€	Valeur brut comptable	- valeur latente	Valeur nette comptable	+ valeur latente	Valeur de marché
OPCVM (SICAV/FCP/SCPI)	5 544	-120	5 423	285	5 708
Bons de capitalisation	10 793	0	10 793	4 239	15 033
Obligations et actions	5 631	-341	5 290	2 306	7 597
Produits structurés	921	-8	913	63	976
DAT	350		350		350
Valeurs Mobilières de Placement	23 239	-469	22 770	6 893	29 663
Livrets rémunérés	953		953		953
Sous-total placé et rémunéré	24 192	-469	23 723	6 893	30 616
Comptes courant bancaires	8 998		8 998		8 998
TOTAL VMP et disponibilités	33 190	-469	32 721	6 893	39 614

Les comptes courants bancaires sont composés des comptes courants ainsi que des caisses.

3. Complément d'information sur le passif du bilan

3.1. Fonds associatifs

a. Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES en k€	A L'OUVERTURE	FUSION / ABSORPTION	AFFECT. DU RESULTAT AG	AFFECT. SS CONTRÔLE DE TIERS	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	30 490	55	1 120				31 665
Fonds propres avec droit de reprise	0	1 000					1 000
Réserves	20 388	553		107		-35	21 013
Report à nouveau	893	314	399	-107	35		1 535
Résultat comptable de l'exercice	1 519		-1 519		53		535
Situation nette	53 290	1 922	0	0	89	-35	55 267
Subventions d'investissement	8 814	1 202			686	-827	9 876
Provisions réglementées	12					-1	11
TOTAL	62 117 k€	3 125	0	0	775	-864	65 153 k€



www.alfa3a.org

Siège social : 14, rue Aguétant - 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY - Tél. 04 74 38 29 77 - Fax 04 74 38 16 93
Association Loi 1901 - Siret : 775 544 026 01433

- Fonds associatifs sans droit de reprise

en k€	31/12/24	31/12/23
Autres	28 046	26 868
Activités fiscalisés	1 263	1 263
Logement	2 358	2 358
Total	31 665 k€	30 490 k€

- Fonds associatifs avec droit de reprise

Ils viennent de l'Escalé Lyonnaise (1 M€).

- Réserves

en k€	31/12/24	31/12/23
Projet associatif	2 109	2 109
Réserves pour gros travaux	18 904	18 280
Total	21 013 k€	20 388 k€

b. Réserve sous gestion contrôlée

en k€	31/12/24	31/12/23
DDETS	2 519 k€	2 251 k€

c. Subventions d'investissements amortissables

en k€	31/12/24	31/12/23
Logement : Etat – Conseils Général et Régional - ACLE	14 883	12 449
Logement : Cumul des reprises	-7 235	-5 778
Activités autres : Etat – Conseils Général et Régional - ACLE	3 709	3 332
Activités autres : Cumul des reprises	-1 511	-1 226
Activités fiscalisées : Etat – Conseils Général et Régional - ACLE	110	77
Activités fiscalisées : Cumul des reprises	-80	-40
Total général	9 875 k€	8 814 k€



d. Les fonds dédiés

Les mouvements de l'exercice se résument ainsi :

Ressources en k€	Fonds inscrits au bilan au 31/12/2023	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources	Reclassement autres postes du bilan	Fonds restants à engager au 31/12/2024
DDETS 01, CHRS Le Regain, ALT, AVDL, Accueil de jour et Urgence hors DGF	57	-8	58		107
DDETS 01, CPH Miribel, CNR 2017 et 2018 renfort français langue étrangère	23				23
DDETS 01, Dispositif d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile	2 056	-295	182		1 942
DDETS 01, IML	25		14	20	58
DDETS 01, Mobilité nationale BPI			28		28
DDETS 01, Pensions de famille et Résidence Accueil	168				168
DDETS 01, Programme PRIR dont ALT RR	190	-27		-20	143
DDETS 01, Ukraine (Ingénierie, Urgence et Accompagnement social)	172	-171	172		172
DDETS 74, CADA de Haute- Savoie			59		59
DDETS 74, CPH de Monnetier- Mornex			17		17
DDETS 74, Domiciliation gens du voyage			47		47
DDETS 74, MOUS, Prévention et lutte contre la pauvreté	60	-60	124		124
DDETS 74, Ukraine (Urgence et IML)	50	-50			0
Forum Réfugiés, pour le programme PRIR	73				73
TOTAL	2 873 k€	-612 k€	701 k€	- €	2 963 k€

Ces fonds dédiés ont tous été mouvementés lors des deux derniers exercices.



3.2. Tableau de variation des provisions

Nature en k€	Solde au 31/12/23	Reprise de site	Dotation aux provisions			Reprise sur provisions			Solde au 31/12/24
			Exploit.	Fin.	Excep.	Exploit.	Fin.	Excep.	
Pour dépréciation									
- Immobilisations fin.	200								200
- Prêt	0			145					145
- Stock	0		135						135
- Créances douteuses	1 411		898			-100			2 209
- VMP	395			112			-39		469
	2 006		1 362	257		-429	-39		3 158
Pour risques & charges									
- Pour risques	52		158			-32			178
- Pour Gros Entretien	1 824	748	248			-730			2 090
- Pour litiges salariés	89		105			-69			125
- Pour indem. dép. retraite	603	239	59			-73			828
- Pour impôts	394								394
- Pour litiges avec tiers	406					-406			0
	3 368	987	571			-1 311			3 614
TOTAUX	5 375 k€	987	1 933	257	0	-1 741	-39	0	6 772 k€

3.3. Engagements de retraite

Comme indiqué dans les « règles et méthodes comptables » (cf. paragraphe H. I. 1.6), l'indemnité de fin de carrière est estimée selon la méthode « rétrospective des unités de crédits projetées ».

L'engagement a été calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- départ probable en retraite, à la demande du salarié, estimée en fonction de sa date de naissance à savoir : un départ à partir de 60 ans à graduellement 67 ans,
- répartition des effectifs par service (services administratifs, animation, petite enfance, immobilier, formation-accompagnement demandeurs d'emploi, insertion, actions spécifiques) et application du Taux de turn-over moyen sur 5 ans applicables à chaque service,
- taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %,
- table de mortalité : INSEE 2024,
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir du code du travail,
- taux d'actualisation brut : 3,38 % contre 3,20 % en 2023, est obtenu par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations corporate AA).

La dette actuarielle charges incluses, est estimée au 31/12/2024 à 828 k€ contre 603 k€ au 31/12/2023. Cette somme est provisionnée dans les comptes.



3.4. Emprunts auprès d'établissements de crédit

en k€	31/12/24	31/12/23
Action Logement	-310	-348
AMALLIA et divers	-1 260	-701
Caisse d'Epargne	-1 151	-1 120
CDC	-19 799	-16 651
CILDA	-295	-342
CILOR	-296	-332
CRCA	-1 135	-1 130
Intérêts courus	-314	-88
Total	-24 560 k€	-20 712 k€

3.5. Emprunts et dettes financières divers

Il s'agit exclusivement des cautions versées par les résidents à l'entrée dans leur logement.

3.6. Fournisseurs et comptes rattachés

en k€	31/12/24	31/12/23
Dettes fournisseurs	-2 720	-3 000
Factures fournisseurs non parvenues	-2 155	-1 368
Total	-4 875 k€	-4 368 k€

3.7. Dettes fiscales et sociales

en k€	31/12/24	31/12/23
Personnel	-96	-69
Congés payés, primes et charges	-4 494	-3 586
Organismes sociaux	-1 874	-1 527
Dettes fiscales*	-980	-992
Total	-7 445 k€	-6 175 k€

* dont 72 k€ de charges à payer (contre 98 k€ à fin 2023).



3.8. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Il s'agit essentiellement des dettes auprès des fournisseurs d'immobilisations.

3.9. Autres dettes

en k€	31/12/24	31/12/23
A.P.L à reverser	-64	-54
ASP	-97	-117
Avance Conseil Européen Recherche Nucléaire (C.E.R.N)	-47	-39
Clients créditeurs	-46	-32
Indemnités départ réfugiés	-139	-125
Prestations CAF à reverser	-100	-88
Remboursements divers	-219	-233
Subventions à reverser	-26	-26
Tarif EDF/GDF 1° nécessité à reverser	-105	-137
Total	-842 k€	-851 k€

3.10. Produits constatés d'avance

en k€	31/12/24	31/12/23
Communes et communauté de communes	1 112	765
CAF	0	1
Département	4	0
Divers	55	158
Facturation clients prestations N+1	337	65
Etat	388	261
Europe	27	34
Région	3	5
Total	1 926 k€	1 289 k€

3.11. Echéances des créances et des dettes

Les créances et dettes inscrites au bilan sont toutes à moins d'un an à l'exception des emprunts :

en k€	A -1 an	De 1 à 5 ans	A + 5 ans	TOTAL
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 240	4 185	19 135	24 560 k€



4. Complément d'information sur le compte de résultat

4.1. Les subventions d'exploitations

Le détail des subventions et des prestations de service par catégorie d'autorité administrative est le suivant (en k€) :

Origine	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023		
	Subventions	Presta. de service	Total	Subventions	Presta. de service	Total
Fonds Européens	167	0	167	250	0	250
Etat	20 023	560	20 583	18 775	487	19 262
Caisse Allocations Familiales	569	10 213	10 782	454	8 851	9 305
Conseil Régional	51	246	297	45	196	241
Conseils départementaux	5 678	1 099	6 777	2 559	1 733	4 292
EPCI	517	13 258	13 775	526	11 752	12 278
Divers (Croix Rouge, Forum Réfugiés, MSA...)	524	55	579	681	58	739
Total	27 529	25 431	52 960	23 291	23 076	46 366

4.2. Autres produits et autres charges d'exploitation

Les autres produits s'élèvent à 899 k€ et se composent essentiellement de subventions d'investissement virées au résultat (879 k€) et de dons (19 k€).

Les autres charges s'élèvent à 606 k€ et se composent essentiellement de pertes sur créances irrécouvrables (295 k€) et d'indemnités alimentaires (220 k€).

4.3. Résultat financier

Les produits financiers de l'exercice sont essentiellement composés de produits nets sur cessions de VMP (980 k€).

Concernant les charges financières, les emprunts ont généré le versement d'intérêts pour 786 k€ durant l'exercice contre 292 k€ en 2023. Cette forte hausse est corrélée au taux du livret A ; le taux moyen pondéré de nos emprunts passent de 1,45 % au 31/12/2023 à 2,71 % au 31/12/2024.

4.4. Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels de l'exercice sont essentiellement composés de l'aide énergie encaissée au cours de l'exercice 2024 mais relatives aux dépenses d'énergie pour les résidences sociales et pension de familles en 2022 et 2023 (425 k€).

Les charges exceptionnelles de l'exercice sont essentiellement composées de régularisation de subventions (233 k€), régularisation de prestations CAF (80 k€) et de la VNC des éléments sortis (81 k€).



4.5. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice s'élève à 44 k€ contre 91 k€ en 2023.
Il s'agit de l'impôt sur les sociétés relatif aux activités fiscalisées ainsi que l'impôt aux taux réduits calculés sur les revenus du patrimoine (revenus de capitaux mobiliers 24 % et revenus fonciers à 15 %).

5. Autres informations

5.1. Engagements hors bilan

Nous rappelons que le solde des emprunts figurant au passif du bilan au 31/12/2024 est de 24 246 k€ hors intérêts courus (contre 20 624 k€ au 31/12/2023).

Tous les emprunts ne font pas l'objet de prise de garantie par les organismes financiers. Nous présentons ci-dessous les emprunts faisant l'objet d'une prise de garanties, soit octroyées sur des actifs appartenant à Alfa3a, soit octroyées par des entités juridiques extérieures à Alfa3a, et donc au bénéfice de l'association.

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

en k€	bénéficiaires	nature des garanties	montant initial emprunté	Solde emprunts dû au 31/12/24	Solde intérêts non courus au 31/12/24	Total garanti au 31/12/24
Engagements donnés par ALFA3A						
Sur emprunts souscrits	banques	hypothèque	3 536	1 873	272	2 145
Sur emprunts souscrits	banques	Instrument Financier	400	217	41	258
Sur créances	banques	Caution bancaire				288
Sous-total			3 936	2 090	313	2 691
Engagements reçus par ALFA3A						
Sur emprunts souscrits	banques	caution des communes	23 629	15 616	6 888	22 504
Sur emprunts souscrits	banques	caution de la COURLY	609	234	99	332
Sur emprunts souscrits	banques	caution Conseil Régional	928	341	77	418
Sur emprunts souscrits	banques	caution Crédit Agricole	99	6	0	6
Sur emprunts souscrits	banques	caution du CGLS	4 104	3 262	1 786	5 048
Sur marchés	banques	caution				245
Sous-total			29 370	19 458	8 850	28 553
TOTAL			33 306	21 548	9 163	31 243 k€



5.2. Effectifs

Voici les effectifs en Équivalent Temps Plein au 31/12 de chaque année :

Année	Effectif en ETP	Hommes	Femmes
2020	913	197	716
2021	929	207	722
2022	1048	228	820
2023	1098	255	843
2024	1 214	304	910

Les effectifs progressent dans tous les services et se répartissent comme suit :

	2024	2023	2022	2021	2020
Services du siège	3,9 %	5,2 %	4,8 %	4,9 %	5 %
Pôle immobilier	11,1 %	9,7 %	9,7 %	9,9 %	10 %
Pôle enfance jeunesse	54,8 %	55,1 %	58,8 %	59,4 %	58 %
Pôle actions sociales	30,2 %	30,0 %	26,7 %	25,8 %	27 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

5.3. Rémunérations

Par application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, nous précisons

- qu'aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré par l'association pour ses fonctions d'administrateur,
- que les 3 plus hauts cadres dirigeants (bénévoles ou salariés), à savoir le Président et les deux vice-présidents, n'ont perçu aucune rémunération pour leur fonction de dirigeant.

5.4. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat est de 113 843 € TTC.

5.5. Résultats de l'exercice sous contrôle de tiers financeurs

Le résultat 2024 de l'association, tous secteurs confondus, est de 53 371 €.

Ce montant intègre un excédent de 551 k€ sous contrôle de tiers financeurs dont 395 k€ financés par des reports d'excédents 2022 (208 k€ CADA 01 et 154 k€ CADA 74 principalement).



6. Tableau des flux de trésorerie

Nous présentons ci-après les grandes rubriques expliquant la variation de la trésorerie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre chaque année sur 3 exercices successifs :

en k€	2024	2023	2022
Résultat net	53	1 519	1 333
Dotations amortissements et provisions	6 952	6 178	6 183
Reprises sur amortissements et provisions	-1 781	-1 848	-1 442
Augmentation / Diminution des fonds dédiés	90	209	636
Reprise sur subventions d'investissement	-879	-713	-629
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	62	122	126
Capacité d'autofinancement - A	4 497	5 466	6 207
Variation des stocks	231	129	-332
Variation des créances usagers	134	-1 237	-598
Variation des autres créances	-1 244	542	-964
Variation des dettes fournisseurs	507	938	695
Variation des dettes fiscales et sociales	1 022	422	655
Variation des autres dettes	608	65	619
Variation des actifs et passifs d'exploitation - B	1 257	859	75
Flux net de trésorerie générés par l'activité - C = A + B	5 755	6 325	6 281
Investissements	-8 381	-6 406	-8 714
Acquisition d'immobilisations financières	-56	-34	-39
Variation des dettes fournisseurs Immobilisations	-13	87	321
Produits de cessions d'éléments d'actifs	19	26	25
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement - D	-8 432	-6 326	-8 407
Augmentation des fonds associatifs et fonds propres	0	0	0
Perception de subventions amortissables ou non	674	199	112
Compte courant	-171	-320	-159
Variations des emprunts, cautions reçues	1 939	2 977	-792
Trésorerie apportée par les reprises	1 259	0	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement - E	3 702	2 855	-839
Variation de trésorerie = C + D + E	1 025	2 854	-2 965
Trésorerie brute à l'ouverture	32 165	29 311	32 276
Trésorerie brute à la clôture	33 190	32 165	29 311
Variation de trésorerie vérifiée	1 025	2 854	-2 965



ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

Siège social : Place de l'Abbaye 01500 AMBRONAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Des experts à votre service.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :
Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de
Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-
Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopole – Rue Albert Einstein
53810 CHANGÉ

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations sur les postes du compte de résultat » de l'annexe des comptes annuels concernant la méthode retenue pour la refacturation des frais de personnel de Art et Musique d'Ambronay à l'association Transmission et Patrimoine.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, a porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne

« Les postes de tiers relatifs aux subventions à percevoir et celles perçues d'avance, qui représentent une part importante de l'actif et du passif de l'association »

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, j'exerce mon jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et mets en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que j'estime suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Je prends connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- J'apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, j'attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- J'apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Fait à Lyon, le 11 juin 2025
Nathalie GUIGUE PICQUIER
Commissaire aux comptes

- BILAN ACTIF ASSOCIATION

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit	900 116	899 680	437	2 335
Concessions, brevets et droits similaires	159 480	76 345	83 135	88
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	420 129	388 007	32 122	22 442
Autres immobilisations corporelles	391 999	358 352	33 647	31 880
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 357		8 357	8 207
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 880 081	1 722 383	157 698	64 953
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours	173 411	24 988	148 423	147 006
Avances et acomptes versés sur commandes	8 750		8 750	1 250
Créances				
Clients et comptes rattachés	9 484		9 484	27 294
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	933 532		933 532	605 755
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	376 791		376 791	1 009 612
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	27 857		27 857	26 673
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 529 826	24 988	1 504 838	1 817 590
TOTAL ACTIF	3 409 906	1 747 371	1 662 535	1 882 542

- BILAN PASSIF ASSOCIATION

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	437 324	428 570
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-36 959	8 754
Situation Nette (sous-total)	400 365	437 324
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	64 657	11 293
Provisions réglementées	436	2 335
TOTAL FONDS PROPRES	465 458	450 953
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	46 640	105 250
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	46 640	105 250
PROVISIONS		
Provisions pour risques	4 450	4 450
Provisions pour charges	60 794	54 601
TOTAL PROVISIONS	65 244	59 051
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 466	
Emprunts et dettes financières divers		5 341
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 968	147 110
Dettes fiscales et sociales	144 003	149 563
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 794	3 974
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	788 963	961 300
TOTAL DETTES	1 085 194	1 267 288
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 662 535	1 882 542

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Accusé de réception en préfecture
001240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 858	3 367
Ventes de biens	48 307	38 988
Ventes de prestations services	624 563	531 569
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	1 519 952	1 939 571
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public	147 741	164 860
Dont les dons manuels	10 681	6 920
Dont Mécénats	137 060	157 940
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	8 918	2 405
Utilisations des fonds dédiés	55 250	53 190
Autres produits	22 769	7 605
Total des produits d'exploitation (I)	2 431 358	2 741 555
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	37 049	33 600
Variation de stock (marchandises)	-3 895	-5 905
Autres achats et charges externes (3)	1 084 977	1 215 515
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	56 308	68 975
Salaires et traitements	824 606	909 144
Charges sociales	382 092	397 251
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 858	25 124
Dotations aux provisions	7 624	12 224
Reports des fonds dédiés	46 640	32 250
Autres charges	23 420	64 140
Total des charges d'exploitations (II)	2 484 679	2 752 319
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-53 321	-10 764
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	7 752	6 252
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	1	3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)	7 752	6 255

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Accusé de réception en préfecture
001240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	31	93
Différences négatives de change	3	34
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	34	127
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	7 718	6 128
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-45 603	-4 635
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 500	780
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 913	7 334
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 529
Total des produits Exceptionnels (V)	7 413	15 643
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270	90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		400
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		873
Total des charges exceptionnelles (VI)	270	1 363
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 143	14 281
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-1 500	891
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 446 523	2 763 453
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 483 483	2 754 699
EXCEDENT OU DEFICIT	-36 959	8 754
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	55 157	27 330
Bénévolat	46 902	48 730
TOTAL	102 059	76 060
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	8 484	
Prestations en nature	46 673	27 330
Personnel bénévole	46 902	48 730
TOTAL	102 059	76 060

ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 662 535€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -36 959€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

L'application de ce règlement a été anticipée depuis la clôture au 31 décembre 2023 et faite de façon partielle consistant à la non utilisation des comptes de transferts de charge.

L'association a également arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'objet de l'association est de permettre et favoriser l'interaction entre les artistes, des publics, des partenaires, des musiques et un patrimoine dans une démarche de création, d'expérimentation, d'innovation et de transmission. Les activités qu'elle met en œuvre sont essentiellement en lien étroit avec la musique ancienne historiquement informée et le patrimoine, sans toutefois exclure tous les autres styles de musiques ou champs artistiques.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

• État de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Actif immobilisé Incorporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	975 296	-	84 300	-	-	1 059 596
Totaux (I)	975 296	-	84 300	-	-	1 059 596

Actif immobilisé corporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	404 303	-	16 960	-	1 134	420 129
Installations générales, agencements, aménagements divers	99 070	-	5 114	-	-	104 184
Matériel de transport	15 938	-	-	-	-	15 938
Matériel de bureau et informatique, mobilier	262 540	-	12 079	-	2 742	271 877
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Totaux (II)	781 851	-	34 152	-	3 876	812 128

ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Actif immobilisé financier	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	8 207	-	6 700	-	6 550	8 357
Totaux (III)	8 207	-	6 700	-	6 550	8 357

Actif immobilisé	Valeur brute début exercice	Augmentations (+)		Diminutions (-)		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Immobilisations Incorporelles (I)	975 296	-	84 300	-	-	1 059 596
Immobilisations Corporelles (II)	781 851		34 153	-	3 876	812 128
Immobilisations Financières (III)	8 207	-	6 700	-	6 550	8 357
Total Général (I +II+III)	1 765 354	-	125 153	-	10 426	1 880 081

- Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (II)	972 873	3 151		976 024
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agents, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	381 861	7 280	1 134	388 007
Autres immo. corp. - Inst. générales, agents, aménag. divers	78 682	5 774		84 456
Autres immo. corp. - Matériel de transport	15 938	-	-	15 938
Autres immo. corp. - Matériel de bureau et inform., mobilier	251 047	9 652	2 742	257 957
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement immobilisations Corporelles (III)	727 529	22 706	3 876	746 359
TOTAUX (I+II+III)	1 700 402	25 858	3 876	1 722 383

Amortissement dérogatoire en lien avec les immobilisations incorporelles (matrices des enregistrements "Label" et ouvrages littéraires créés) :

La valeur nette comptable des matrices des enregistrements " Label " et des ouvrages littéraires créés , est compensée par un amortissement dérogatoire.

Stocks :

- Evaluation des matières et marchandises

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

- Evaluation des produits et en cours

Les enregistrements et ouvrages littéraires créés par l'association sont évalués au coût de production pour une quantité déterminée, auquel s'ajoutent les frais de fabrication. En cas de retraitage, seuls les frais de fabrication sont retenus.

• Dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faites des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	-	-	-
Produits Finis	149 224	24 988	124 236
Marchandises	24 187	-	24 187
En-cours	-	-	-
TOTAUX	173 411	24 988	148 423

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

État des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	8 357	6 000	2 357
Créances clients et comptes rattachés	9 484	9 484	-
Autres	933 532	356 752	576 780
Charges constatées d'avance	27 857	27 857	-
TOTAUX	979 231	400 094	579 137
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-		
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Apport partiel d'actif

Pour mémoire, il a été créé une nouvelle association « Patrimoine et Transmission, Centre culturel de rencontre d'Ambronay ». Un accord d'apport partiel d'actif d'Art et Musique d'Ambronay-Centre Culturel de Rencontre à Patrimoine et Transmission, Centre Culturel de rencontre d'Ambronay a été signé le 14 avril 2023. Par cet acte, il a été décidé de transférer à cette nouvelle association les activités relatives à la valorisation du patrimoine, l'éducation et la formation artistique et d'une manière générale, le soutien des artistes en résidence.

Sur le plan de la TVA, les deux associations bénéficient du régime de l'assujetti unique afin d'éviter de soumettre à cette taxe leurs facturations internes.

La valeur nette des biens apportés se rapportant aux branches d'activité concernées, s'élevait à 3.000€ au 31/12/2022. Cet apport a été comptabilisé dans les fonds propres de l'Association Art et Musique.

ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	428 570	8 754			437 324
Excédent ou déficit de l'exercice	8 754	- 8 754		-36 959	-36 959
Situation nette	437 324	-	-	-36 959	400 365
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	11 293		57 277	- 3 913	64 657
Provisions réglementées	2 335			- 1 899	436
TOTAUX	450 952	-	57 277	- 5 812	465 458

L'augmentation des subventions d'investissement de 57 277 € se compose :

- d'une subvention d'investissement de 10 000 € (CCPA 2024)
- de deux transferts provenant des fonds dédiés :
 - o l'un, concernant une subvention 2021 de la Région 2023 pour 30 000 € (Patrimoine numérique), réduite ensuite de 2 723€.
 - o l'autre, une subvention 2021 de la DRAC 2023 pour 20 000 € (PNV Numérique)

Information sur les fonds dédiés :

- Subventions :

Variation des fonds dédiés issus de Subventions :

	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DRAC-AIDE EXC.NUMERIQUE	23 000		23 000			0	
DRAC-NUMERIQUE	20 000				20 000	0	
REGION-PATRIMOINE-NUMERI	30 000				30 000	0	
DRAC-ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES 2023-2024	7 250		7 250			0	
CCPA- AU FIL DE L'EAU	25 000		25 000			0	
ERASMUS+ 2024		46 640				46 640	
TOTAUX	105 250	46 640	55 250	-	50 000	46 640	-

Les subventions 2021 de la DRAC et de la Région ont été transférées en subventions d'investissement pour 50 000 €.

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	425 524	60 000	2 723	482 801
Quote-part virées au résultat	414 230	3 913		418 144

Informations sur les provisions pour risques et charges :

• Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	2 335		1 899	436
Pour Risques	4 450	-	-	4 450
Pour Charges	54 601	6 192	-	60 794
TOTAUX	61 386	6 192	1 899	65 680

Provisions	Nature Augmentations			Nature Diminutions		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Réglementées				1 899		
Pour Risques						
Pour Charges	6 192					
TOTAUX	6 192	-	-	1 899	-	-

Nature Provisions Pour Risques et Charges	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Provision Pour Risque (1)	4 450	-	-	4 450
Provisions sur legs ou donations	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	54 601	6 192	-	60 794
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (2)	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAUX	59 051	6 192	-	65 244

(1) dont provision pour risque d'emploi : -

(2) dont provisions pour grosses réparations : -

ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Montant début exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant fin exercice
Provisions pour risques	4 450						4 450
Provisions pour charges	54 601		6 192				60 794
TOTAUX	59 051	-	6 192	-	-	-	65 244

Pensions, Retraites et versements similaires :

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément au Règlement de l'ANC Numéro 2013-02.

L'association comptabilise une provision pour constater ses engagements en matière de pensions et retraites.

Ceux-ci sont déterminés en fonction des critères suivants :

- Indemnités valorisés selon l'accord conventionnel d'appartenance (Convention collective CCNEAC):

* Entre 2 ans et 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise: 0,10 mois de salaire par année d'ancienneté

* Après 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise : 1 mois de salaire

* Après 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise : 1 mois 1/2 de salaire

* Après 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise : 2 mois 1/2 de salaire

* Après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise : 3 mois 1/2 de salaire

* Après 25 ans d'ancienneté dans l'entreprise : 4 mois de salaire

* Après 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise : 4 mois 1/2 de salaire

- Pondération en fonction de l'âge:

* Salariés âgés de 55 ans et plus : retenus pour 1

* Salariés âgés de 50 à 54 ans : retenus pour 0.75

* Salariés âgés de 35 à 49 ans : retenus pour 0.30

* Salariés âgés de moins de 35 ans : retenus pour 0.10

- Age et conditions de départ à la retraite:

Départ volontaire à partir du moment où le salarié peut faire valoir ses droits, ou mise à la retraite à 67 ans révolus

Engagement Retraite	Indemnités de départ à la retraite
Provisionné	60 794
Non Provisionné	
TOTAUX	60 794

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	1 466	1 466	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	142 968	142 968	-	-
Dettes fiscales et sociales	144 003	144 003	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	54 434	54 434	-	-
Produits constatés d'avance	788 963	276 142	512 821	-
TOTAUX	1 131 834	619 013	512 821	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la refacturation des frais de personnel et des frais mixtes de Art et musique d'Ambronay à l'association Patrimoine et Transmission :

Pour l'exercice 2024, les frais de personnel et frais mixtes (logiciels métiers, téléphonie et moyens de communication, entretien maintenance bureautique et véhicule, assurance) qui concernent l'association Patrimoine et Transmission sont refacturées selon une clé de répartition calculée en faisant le rapport entre les produits d'exploitation de Patrimoine et Transmission et le total des produits d'exploitation des deux associations (Art et musique d'Ambronay et Patrimoine et Transmission).

Au 31 décembre 2024, cette clé est de 82,7% pour Art et musique d'Ambronay et de 17,3% pour Patrimoine et Transmission. Au titre de 2024, cette méthode donne les chiffres suivants :

- Pour les frais de personnel (salaires bruts et charges sociales), un montant de 172 192 € est facturé de Art et musique d'Ambronay à Patrimoine et Transmission
- Pour les frais mixtes (ou charges dites "support"), un montant de 14 839 € est facturé de Art et musique d'Ambronay à Patrimoine et Transmission.

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Aides ou subventions obtenues ou affectées sur N	- Subventions rétrocedées en N à l'association Patrimoine et Transmission	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	6 500		6 500	7 833
Aides au développement des compétences			-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles			-	-
Financement des formations par apprentissage			-	-
Forfaits d'externat			-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue			-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole			-	-
Autres concours publics			-	-
Sous-total concours publics	6 500		6 500	7 833
Subventions État	302 000		302 000	541 475
Subventions Région	277 000		277 000	277 000
Subventions Département	810 000	- 95 000	715 000	723 500
Subventions Communes et groupements de communes	100 000	- 34 000	66 000	95 000
Autres subventions d'exploitation	218 977	- 65 525	153 452	294 762
dont programmes de l'Union Européenne (SEEE, ...)	172 337	- 65 525	106 812	294 762
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +)	46 640		46 640	-
Report de subventions			-	-
Sous-total subventions d'exploitation	1 707 977	- 194 525	1 513 452	1 931 737
Total concours publics et subventions d'exploitation	1 714 477	- 194 525	1 519 952	1 939 571

Subvention européenne Seemerging :

En 2023, une subvention européenne avait été accordée pour le projet Seemerging dont la réalisation se fait avec d'autres partenaires de l'Union Européenne. Sa durée s'étale sur la période 2024-2027. Le montant attribué à Art et Musique s'élève à 961.300€. Au 31 décembre 2023, ce montant figurait dans le compte « Produits constatés d'avance » puisque le projet n'avait pas encore débuté.

Ce projet a débuté en 2024 et le compte « Produits constatés d'avance » a été réduit au fur et à mesure de la réalisation de ce projet. Sur ce principe, l'association Art et musique a affecté au 31 décembre 2024:

- 106 812 € de produit en subvention d'exploitation,
- 65 525 € de quote-part de subvention transmise à l'association Patrimoine et Transmission.

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont utilisées pour les besoins de son activité.

La mise à disposition des locaux n'a pas pu être valorisée.

Liste des contributions / Nature contributions	Montant	Méthode valorisation
Prêt de mobilier por l'espace festival	8 484	
Prestations publicitaires en nature	46 672	
Bénévoles festival (2 800 heures x 16,75€)	46 902	Nombre d'heures valorisées au SMIC horaire de 11,88€ et des charges sociales au taux de 41%
TOTAL	102 058	

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	780
Produits sur Exercices Antérieurs	3 500	-
Produits sur Cessions d'actifs	-	4 000
Quote part de subventions virée au résultat	3 913	3 334
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions	-	7 529
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	7 413	15 643
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270	90
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeurs comptable des éléments d'actifs cédés	-	400
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	873
Total charges exceptionnelles	270	1 363
Résultat exceptionnel	7 143	14 281

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

	Montant
Mission de contrôle légal des comptes	4 600
Autres prestations	
TOTAUX	4 600

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen	dont femmes	dont hommes
Intermittents	3	1	2
Permanents en CDI	17	14	3
Permanents en CDD	4	2	2
TOTAL	24	17	7

PATRIMOINE ET TRANSMISSION CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE D'AMBRONAY

Siège social : Place de l'Abbaye 01500 AMBRONAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Des experts à votre service.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :
Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de
Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-
Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopole – Rue Albert Einstein
53810 CHANGÉ

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association PATRIMOINET ET TRANSMISSION, CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE D'AMBRONAY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association PATRIMOINET ET TRANSMISSION, CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE D'AMBRONAY à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations sur les postes du compte de résultat » de l'annexe des comptes annuels concernant la méthode retenue pour la refacturation des frais de personnel de Art et Musique d'Ambronay à l'association Transmission et Patrimoine.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, a porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne

« Le poste de subventions »

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, j'exerce mon jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et mets en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que j'estime suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Je prends connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- J'apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, j'attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- J'apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Fait à Lyon, le 11 juin 2025
Nathalie GUIGUE PICQUIER
Commissaire aux comptes

- BILAN ACTIF ASSOCIATION

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 278	556	7 722	
Autres immobilisations corporelles	988	439	549	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 266	996	9 271	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	17 674		17 674	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	2 318		2 318	5 341
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	109 341		109 341	29 945
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	129 332		129 332	35 286
TOTAL ACTIF	139 599	996	138 603	35 286

- BILAN PASSIF ASSOCIATION

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	3 000	3 000
Total Fonds propres sans droit de reprise	3 000	3 000
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	735	
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	3 653	735
Situation Nette (sous-total)	7 387	3 735
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	7 387	3 735
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	28 000	14 790
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	28 000	14 790
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	81 568	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 500	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 380	4 133
Dettes fiscales et sociales	4 071	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	697	12 629
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	103 216	16 762
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	138 603	35 286

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Accusé de réception en préfecture
001240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	70 852	13 180
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	372 525	102 500
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	10 865	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	13 790	
Autres produits	84	
Total des produits d'exploitation (I)	468 116	115 680
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	38	
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	355 543	15 076
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	856	
Salaires et traitements	37 827	84 680
Charges sociales	12 179	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	596	400
Dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	27 000	14 790
Autres charges	30 425	
Total des charges d'exploitations (II)	464 463	114 946
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 653	735
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)		

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Accusé de réception en préfecture
001240100883-20251002-D20251002-175-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	3 653	735
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	468 116	115 680
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	464 463	114 946
EXCEDENT OU DEFICIT	3 653	735
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	2 991	
Bénévolat	5 394	
TOTAL	8 384	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature	2 991	
Personnel bénévole	5 394	
TOTAL	8 384	

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 138 603€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 3 653€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association :

- poursuit un but non lucratif et une utilité sociale ;
- relève du champ de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- s'inscrit en complémentarité de l'Association Art et Musique d'Ambronay, Centre culturel de rencontre en assurant la gestion des activités d'intérêt général, ainsi que des nouvelles missions à développer ;
- vise à mettre en valeur les patrimoines culturels associés au territoire et notamment l'ancienne Abbaye d'Ambronay, en assurant leur conservation et leur valorisation ainsi qu'aux savoir-faires de la musique ancienne ;
- participe également à la vitalité territoriale ;
- assure des missions de transmission au plus grand nombre et d'inclusion sociale, notamment par l'éducation artistique et culturelle, la participation des personnes, le partage du savoir-faire dans le domaine de la musique ancienne, à destination des jeunes et grand public en général ;
- contribue, dans un cadre non-lucratif et d'intérêt général, à l'insertion professionnelle des jeunes talents de la musique et d'ensembles émergents, ainsi qu'à la formation continue de professionnels.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

• État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	8 278	-	-	8 278
Installations générales, agencements, aménagements divers	400	-	-	-	-	400
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	588	-	-	588
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	400	-	8 866	-	-	9 266

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnnements	-		1 000	-	-	1 000
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Financières (III)	-		1 000	-	-	1 000
TOTAL (I + II+III)	-	-	1 000	-	-	1 000

• Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+	-	Valeur fin exercice
Augmentations	Diminutions			
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	556	-	556
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	400	39	-	439
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	400	596	-	596
TOTAL GENERAL	400	596	-	596

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 000	-	1 000
Créances clients et comptes rattachés	17 674	17 674	-
Autres	2 318	2 318	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAUX	20 992	19 992	1 000
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-		
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel sur celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Apport partiel d'actif :

Patrimoine et transmission est une association née d'un apport partiel d'actif de l'association Art et Musique d'Ambronay-Centre Culturel de Rencontre signé le 12/04/2023 à effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable au 01/01/2023.

La valorisation de cet apport est de 3.000€ et correspond au fonds associatif figurant au passif du bilan.

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	3 000				3 000
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	-	735			735
Excédent ou déficit de l'exercice	735	-735	3 653		3 653
Situation nette	3 735	-	3 653	-	7 388
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	3 735	-	3 653	-	7 388

Information sur les fonds dédiés :

- Subventions :

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Subventions:

Projets	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
DRAC-Résidence polyphonie Pas à Pas	8 790		7 790			1 000	
DRAC-Polyphonie Pas à Pas	6 000		6 000			0	
DRAC-Petite enfance 2024, projet pas à pas		2 000				2 000	
CCPA - résidences 2024 et AJT		25 000				25 000	
TOTAUX	14 790	27 000	13 790	-	-	28 000	-

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

Pensions, Retraites et versements similaires :

Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrits dans la présente car celui-ci est non existant.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	81 568	81 568	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	14 380	14 380	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 071	4 071	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	697	697	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	100 716	100 716	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
<i>dont forfait Etat</i>	-	-
<i>dont forfait Région</i>	-	-
<i>dont forfait Département</i>	-	-
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	-	-
Subventions État	178 000	16 000
Subventions Région	-	-
Subventions Département	95 000	86 500
Subventions Communes et groupements de communes	34 000	-
Autres subventions d'exploitation	65 525	-
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	65 525	-
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	372 525	102 500
TOTAUX	372 525	102 500

Informations relatives aux charges facturées par l'association Art et musique d'Ambronay :

Pour l'exercice 2024, l'association Art et musique d'Ambronay a facturé les frais de personnel et frais mixtes (logiciels métiers, téléphonie et moyens de communication, entretien maintenance bureautique et véhicule, assurance) qui concernaient l'association Patrimoine et Transmission. Cette refacturation a été valorisée selon une clé de répartition calculée en faisant le rapport entre les produits d'exploitation de Patrimoine et Transmission et le total des produits d'exploitation des deux associations (Art et musique d'Ambronay et Patrimoine et Transmission).

Au 31 décembre 2024, cette clé est de 82,7% pour Art et musique d'Ambronay et de 17,3% pour Patrimoine et Transmission. Au titre de 2024, cette méthode donne les chiffres suivants :

- Pour les frais de personnel (salaires bruts et charges sociales), un montant de 172 192 € est facturé de Art et musique d'Ambronay à Patrimoine et Transmission
- Pour les frais mixtes (ou charges dites "support"), un montant de 14 839 € est facturé de Art et musique d'Ambronay à Patrimoine et Transmission.

Au total, les charges facturées par Art et musique d'Ambronay sont de 187 031 € et figurent au poste "Autres achats et charges externes".

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par l'entité sont utilisées pour les besoins de son activité.

Liste des contributions / Nature Contributions	Montant	Méthode Valorisation
Prestations publicitaires en nature	2 991	
Bénévoles festival (322 heures x16,75 €)	5 394	Nombre d'heures valorisées au SMIC horaire de 11,88 € et des charges sociales au taux de 41%
TOTAL	8 384	

ASSOCIATION PATRIMOINE ET TRANSMISSION - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	Montant
Mission de contrôle légal des comptes	4 000
Autres prestations	
TOTAUX	4 000